



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2010

VILLE DE MENNECY



Direction Générale
Boîte Postale n°1 - 91541 MENNECY CEDEX
Tel: 01 69 90 80 52 / 87 62
Fax: 01 64 57 00 41
Courriel : secretariat-general@menneCY.fr

www.menneCY.fr

MenneCY, le 18 mars 2010

**Chère Collègue,
Cher Collègue,**

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale :

**Le 24 mars 2010 à 18 heures
Salle du Conseil Municipal**

INFORMATIONS :

- Décisions ayant été prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- 1. LD.17.10.26.171 Décision du Maire portant acceptation du contrat de sous-traitance en espaces verts avec le Centre d'Aide par le Travail
- 2. LD.17.10.33.172 Décision du Maire portant acceptation du contrat d'abonnement à une boîte postale avec la Poste de MenneCY
- 3. LD.17.10.34.173 Décision du Maire portant acceptation de l'avenant n°1 au marché n° 2009006-25 pour « l'acquisition et la maintenance de photocopieurs numériques et d'imprimantes » avec l'entreprise SPRINT
- 4. LD.17.10.48.175 Décision du Maire portant acceptation de l'avenant de transfert au contrat de maintenance progiciel URBAPRO avec la société OPERIS
- 5. LD.17.10.55.176 Décision du Maire du contrat d'abonnement de services (dératisation et désinsectisation) avec la société AMBOILE Services
- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 18 décembre 2009

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN

- 1) Approbation du Compte de Gestion : Budget Eau Potable
- 2) Approbation du Compte Administratif : Budget Eau potable
- 3) Affectation de résultats : Budget Eau Potable
- 4) Approbation du Compte de Gestion : Budget Principal
- 5) Approbation du Compte Administratif: Budget Principal
- 6) Bilan Cessions/Acquisitions immobilières 2009
- 7) Affectation de résultats : Budget Principal
- 8) Approbation Budget Primitif : Budget Principal
- 9) Vote des taux d'imposition
- 10) Retrait de la délibération (04/06/09) portant garantie d'emprunt à ADEF Résidence
- 11) Délibération cadre annuelle fixant le seuil au dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement

Adresse postale : Boîte Postale n°1 - 91541 MENNECY Cedex
République française - Département de l'Essonne - Arrondissement d'Evry - Canton de MenneCY

- 12) Convention de groupement de commande entre la CCVE et la Commune pour la création de deux terrains synthétiques de football
- 13) Compléments tarifs municipaux
- 14) Mise en reforme, à titre onéreux ou pour destruction, avec sortie d'inventaire de matériels roulants
- 15) Création d'une commission extra municipale pour l'organisation du festival du livre de MenneCY
- 16) Demande de subvention pour l'achat d'un véhicule électrique
- 17) Guide de procédure interne de la commande publique

II. URBANISME-ENVIRONNEMENT- DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

- 18) Majoration du COS pour performance énergétique
- 19) Convention quadripartite CCVE/ SORGEM/SIARCE/VILLE définissant les conditions de versement au SIARCE de la Participation pour Raccordement à l'Egout

III. ORDURES MENAGERES et DECHETS

Rapporteur : Gilles BRANDON

- 20) Conventions à intervenir entre la CCVE et la Ville concernant les bennes DV et DEEE ainsi que les poubelles de ville

IV. SCOLAIRE- BATIMENTS-TRAVAUX

Rapporteur : Jean FERET

- 21) Demande de subvention pour la restauration des vitraux de l'Eglise Saint Pierre

V. AFFAIRES CULTURELLES et SPORTS/ JEUNESSE

Rapporteur Annie PIOFFET

- 22) Demande de subvention pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale Madeleine de l'Aubespine auprès du Conseil Général de l'Essonne
- 23) Demande de subvention pour le fonctionnement du conservatoire de musique auprès du Conseil Général de l'Essonne
- 24) Approbation de la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service liée au contrat enfance jeunesse pour les établissements d'accueil de loisirs jeunesse et les établissements d'accueil de la petite enfance de la ville.

VI. PETITE ENFANCE

Rapporteur Marie-Paule ALBANET

- 25) Renouvellement d'agrément du Relais Assistantes Maternelles

VII. SECURITE - PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Rapporteur Romain BOSSARD

- 26) Convention de mutualisation de police municipale entre les communes de MenneCY, d'Echarcon et le Préfet de l'Essonne

Adresse postale : Boîte Postale n°1 - 91541 MENNECY Cedex
 République française - Département de l'Essonne - Arrondissement d'Evry - Canton de MenneCY

VIII. RESSOURCES HUMAINES-ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur Xavier DUGOIN

- 27) Création de 3 postes d'Adjoint Technique Principaux de 1^{ère} classe à temps complet
- 28) Rémunération des stagiaires accueillis pour une durée supérieure à 2 mois
- 29) Modification du Régime Indemnitare pour la filière technique
- 30) Création d'un poste d'animateur principal à temps complet
- 31) Modification des champs de compétences et de composition de commissions municipales



**Xavier DUGOIN,
Maire.**

.....
BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e),

.....
Agissant en qualité de

.....
Donne pouvoir pour me représenter à

.....
Lors du Conseil Municipal du

Date et signature :

.....
Adresse postale : Boîte Postale n°1 - 91541 MENNECY Cedex
République française - Département de l'Essonne - Arrondissement d'Evry - Canton de MenneCY

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**NOMBRE DE MEMBRES**

Séance du 24 mars 2010

Composant le Conseil : 33**En exercice : 33****Présents à la séance : 28 puis 27 puis 28 puis 27 puis 28 puis 29****Date de convocation : 18 mars 2010**

L'an deux mille dix, le 24 mars à dix huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit, puis vingt sept, puis vingt huit puis vingt sept, puis vingt huit puis vingt neuf, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Xavier DUGOIN, Maire

et la présidence de :

Jean-Philippe DUGOIN, Adjoint au Maire

pour le vote du compte administratif en exécution de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (à partir de 18h15), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Jouda PRAT, Claude GARRO.

POUVOIRS :

Gilles BRANDON pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h15)
Patricia MOULE pouvoir à Marie-Paule ALBANET
Corinne SAUVAGE pouvoir à Jean FERET
Stéphanie MORLON-GIMENEZ pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Nicole GARINEAUD pouvoir à Alice SEBBAG

ABSENTS :

Xavier DUGOIN (pour le vote du Compte Administratif)

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Roger LE DUDAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Compte de gestion
ds dossier archive

DELIBERATION

BUDGET EAU POTABLE

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DRESSE PAR
MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu le rapport du Maire sur l'exécution du budget de l'exercice 2009,

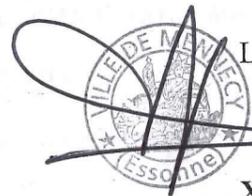
CONSIDERANT le Compte de Gestion 2009 dressé par Madame le Receveur municipal,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif 2009 du Budget eau potable,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 16 mars 2010

APRES EN AVOIR DELIBERE ,

ADOpte le Compte de Gestion de l'exercice 2009 du Budget eau potable dressé par Madame le Receveur municipal conformément aux documents joints.

 Le Maire,

Xavier DUGOIN

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 27

CONTRE :

ABSTENTION : 6

ABSENT : 0

DELIBERATION

CA de dossier active

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission des Finances du 16 mars 2010,

APRES lecture faite des documents budgétaires, chapitre par chapitre,

APRES examen des balances de la section investissement et de la section fonctionnement du compte administratif 2009,

APRES lecture des opérations inscrites au compte administratif du budget de l'eau potable,

APRES que Monsieur le Maire ait quitté l'Assemblée municipale pour lui permettre de délibérer, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES DELIBERATION,

ADOpte le compte administratif 2009 qui s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

Section investissement :

• Dépenses	:	10.248,88€
• Recettes	:	16.761,61€
• Excédent de l'exercice	:	6.512,73€
• Excédent antérieur reporté	:	12.052,00€
• Correction des centimes sur exercices antérieurs	:	- 0,08centimes
• Soit un excédent réel après correction de	:	18.564,65

Section Exploitation :

• Dépenses	:	27.196,85€
• Recettes	:	87.200,12€
• Excédent de l'exercice	:	60.003,27€
• Excédent antérieur reporté	:	66.365,00€
• Correction des centimes sur exercices antérieurs	:	+0,78centimes
• Soit un excédent réel après correction de	:	126.369,05

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 144.933,70€ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 26
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 6
 ABSENT : 1

Jean-Philippe DÜGOIN
 Adjoint au Maire



DELIBERATION

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5

APRES avoir entendu le rapport du Compte Administratif de l'exercice 2009,

CONSIDERANT que le Compte Administratif présente un excédent global de clôture de 144.933,70 €

CONSIDERANT l'adoption de ce résultat lors de la séance du Conseil Municipal en date du 24 mars 2010,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009,

APRES avis de la Commission des Finances du 16 mars 2010,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Au profit du compte 002 – excédent de la section de fonctionnement reporté : 126.369,05€

Au compte 001 – excédent de la section d'investissement reporté : 18.564,65€

DECIDE de la reprise de cette affectation au Budget Principal 2010 de la Ville, en raison notamment du transfert de compétences en matière d'eau potable, à effet du 1^{er} janvier 2010, auprès du SIARCE, et également pour en permettre le reversement auprès dudit Syndicat.

DIT que l'affectation ainsi reprise fera l'objet des inscriptions nécessaires au Budget Principal 2010 de la Ville pour en permettre notamment la reprise au dit budget, et le reversement auprès du SIARCE.

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 27
CONTRE :
ABSTENTION : 6
ABSENT : 0



Le Maire,
Xavier DUGOIN

CG. ds dossier archive

DELIBERATIONBUDGET PRINCIPAL

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DE LA VILLE
DRESSE PAR MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire sur l'exécution du budget de l'exercice 2009,

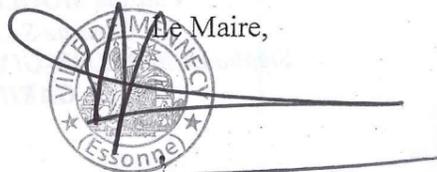
CONSIDERANT le Compte de Gestion 2009 dressé par Madame le Receveur municipal,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif 2009 de la Commune,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 16 mars 2010

APRES EN AVOIR DELIBERE ,

ADOpte le Compte de Gestion de l'exercice 2009 du Budget Principal de la Ville dressé par Madame le Receveur municipal conformément aux documents joints.

De Maire,


Xavier DUGOIN

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 27

CONTRE :

ABSTENTION : 6

ABSENT : 0

CA de dossier archive

DELIBERATION

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-12,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 16 mars 2010,

APRES avoir entendu le rapport de Monsieur l'Adjoint au Maire chargé des finances sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2009,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le Receveur Municipal de Mennecey,

APRES que monsieur le Maire ait quitté l'assemblée municipale le temps de lui permettre de délibérer conformément à l'article L 2121-14 du CGCT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte le Compte Administratif 2009 du budget principal du Maire conformément aux documents joints, à savoir :

Section INVESTISSEMENT :

•	Dépenses	:	3.406.801,66€
•	Recettes	:	2.969.946,37€
•	Déficit de l'exercice	:	-436.855,29€
•	Excédent antérieur reporté	:	289.616,00€
•	Correction des Restes à Réaliser (en dépenses uniquement)	:	547.845,13€
•	Correction de centimes - exercices antérieurs	:	-0,39centimes
• Soit un déficit réel après corrections de			-695.084,03€

Section FONCTIONNEMENT :

•	Dépenses	:	15.477.601,10€
•	Recettes	:	16.364.595,35€
•	Excédent de l'exercice	:	886.994,25€
•	Excédent antérieur reporté	:	194.931,00€
•	Correction de Euro/centimes - exercices antérieurs	:	1,02€
• Soit un excédent réel après correction de			1.081.926,27€

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : **386.842,24€**

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 6
ABSENT : 1

Jean-Philippe DUGOIN
Adjoint au Maire



DELIBERATION

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - EXERCICE 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de Commune, des dispositions des articles L.2411-1 à L.2411-19.

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une Commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette Commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la Commune.

Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une Commune de plus de 2000 habitants donne lieu à une délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

VU l'avis de la Commission des Finances du 16 mars 2010,

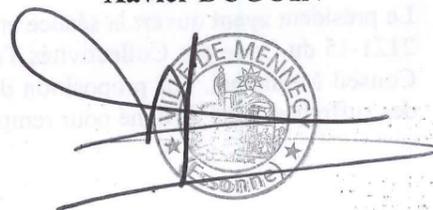
CONSIDERANT qu'aucune acquisition n'a été réalisée au titre de l'exercice 2009;

CONSIDERANT les cessions suivantes au titre de l'exercice 2009 :

Date de cession	Cédant	Type de bien	Adresse du bien	Produit de la cession	Frais notaire	Acquéreur
16/01/2009	Commune	Grange	6 rue de l'Ormeteau	40.000,00€	Néant	Mr SORET
05/03/2009	Commune	Studio avec place de parking	9 rue de la Croix Boissée	75.500,00€	néant	Mr IMBERT

DECLARE avoir procédé à la présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'exercice 2009,

Le Maire,
Xavier DUGOIN



[The page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several columns and appears to be a formal document or report.]

DELIBERATIONBUDGET GENERAL

OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5

APRES avoir entendu le rapport du Compte Administratif de l'exercice 2009,

CONSIDERANT le déficit et le besoin de financement de la section d'investissement,

CONSIDERANT que le Compte Administratif présente un excédent global de clôture de 386.842,24€,

CONSIDERANT l'adoption de ce résultat lors de la séance du Conseil Municipal en date du 24 mars 2010,

CONSIDERANT les reports d'investissement (en dépenses uniquement soit 547.845,13 €),

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 16 mars 2010,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Au profit du compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : +731.926,27€

Au profit du compte 002 – solde de la section de fonctionnement reporté : +476.369,05€
(Reprise et ajout fait de l'excédent de la section d'exploitation du Budget Eau Potable soit 126.369,05€)

Au compte 001 – déficit d'investissement reporté : -128.674,25€
(Reprise et déduction faite de l'excédent de la section d'investissement du Budget Eau Potable soit 18.564,65€)

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 27
CONTRE :
ABSTENTION : 6
ABSENT : 0

Le Maire, MENIER
Xavier DUGOIN



BP Ville ds dossier
archivé

DELIBERATION

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 3 février 2010,

APRES examen fait de la répartition des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé inscrites au chapitre 65 du Budget Primitif 2010,

APRES examen du document budgétaire, et lecture faite des chapitres, tant en dépenses qu'en recettes,

APRES saisine de la Commission des Finances en date du 16 mars 2010 pour avis,

APRES DELIBERATION,

ADOpte la répartition des subventions de fonctionnement aux associations, structures municipales et autres organismes de droit privé dont le montant total s'élève à 509.056,00 Euros comme inscrites au chapitre 65,

ADOpte le Budget Primitif 2010 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

BUDGET GENERAL :

Section Investissement	:	6.368.187,37 Euros
Section Fonctionnement	:	16.112.644,05 Euros

Soit un budget global de 22.480.831,42 Euros qui s'équilibre aux deux sections.

Le Maire,
Xavier DUGOIN



ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 25
CONTRE : 6
ABSTENTION : 2
ABSENT : 0

DELIBERATION**OBJET : VOTE DES TAUX D' IMPOSITION 2010**LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2331-1 et L 2331-3

CONSIDERANT la note d'information du Préfet de l'Essonne, en date du 16 février 2010, invitant les Communes à ne pas mentionner le produit attendu de la fiscalité 2010 lors du vote des taux qui interviendrait avant la communication définitive de l'état 1259,

CONSIDERANT néanmoins l'intérêt par la Commune de fixer les taux d'imposition 2010,

APRES avis de la Commission des Finances en date du 16 mars 2010,

APRES DELIBERATION,

DECIDE de fixer les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2010 à :

15,04%	Taxe d'Habitation
15,16%	Taxe sur le Foncier Bâti
99,07%	Taxe sur le Foncier Non Bâti

Conformément au principe de fiscalisation des participations du SIARCE, la somme de 443.806,35 € (représentant la participation de la commune de Mennecy au titre de l'année 2010) n'est pas incluse dans le montant des impôts à percevoir.

Le Maire,

Xavier DUGOINADOpte A LA MAJORITE

POUR : 27
CONTRE :
ABSTENTION : 6
ABSENT : 0

pièce annexe ds dossier archivé

DELIBERATION

OBJET : ANNULLATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A L'ASSOCIATION ADEF RESIDENCES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2252 et L.2252-2,

VU le Code monétaire et financier et son article R.221-19,

VU le Code civil et son article 2298,

VU la délibération en date du 4 juin 2009 accordant à l'association ADEF Résidences la garantie d'un emprunt de 216.742,00€ concernant le plan de financement du PLS en vue de la réalisation d'un centre d'accueil de jour de 15 places pour personnes atteintes de maladies de type Alzheimer sis rue des Jardins à Mennecey,

VU la lettre en date du 30 novembre 2009 de l'association ADEF Résidences portant sur la décision de son Conseil d'Administration, en date du 26 novembre 2009, de ne pas donner suite au projet de réalisation et de gestion d'un accueil de jour pour personnes désorientées à Mennecey au motif que sa décision réside dans l'impossibilité de proposer aux bénéficiaires de l'accueil de jour une solution de transport adaptée, souple, personnalisée et pérenne d'un point de vue financier,

VU l'avis de la Commission des Finances du 16 mars 2010,

CONSIDERANT les motifs de désengagement d'ADEF Résidences,

CONSIDERANT l'intérêt par la Commune de retirer sa garantie d'emprunt de 216.742,00€ accordée à l'association ADEF Résidences,

APRES DELIBERATION,

DECIDE de l'annulation de la garantie d'emprunt accordée à l'association ADEF Résidences pour la somme de 216.742,00€ en raison de la décision de son Conseil d'Administration de ne pas donner suite au projet de réalisation et de gestion d'un accueil de jour pour personnes désorientées à Mennecey.

Le Maire,
Xavier DUGOIN



ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

DELIBERATION

OBJET : DELIBERATION CADRE ANNUELLE FIXANT LE SEUIL AU-DESSOUS DUQUEL LES BIENS MEUBLES SONT COMPTABILISES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-21 et L 3221-2 et L4231-2 ;

CONSIDERANT l'intérêt de fixer par « délibération cadre annuelle » le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement ;

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 16 mars 2010 ;

CONSIDERANT,

Article 1^{er} : le seuil de 500 euros au-dessous duquel les biens meubles figurant dans la liste visée à l'article 2 sont comptabilisés en section de fonctionnement, à compter du 1^{er} janvier 2002, conformément à l'avis du Comité des finances locales en date du 25 septembre 2001. Ce seuil correspond au montant unitaire toutes taxes comprises d'une acquisition ;

Article 2 : la possibilité offerte à l'assemblée délibérante de modifier le seuil fixé à l'article 1^{er} par « délibération cadre annuelle », sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks, et qu'ils soient notamment conformes aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local suivant liste – annexe 1 – nomenclature des meubles considérés comme valeurs immobilisés ;

APRES DELIBERATION

DECIDE,

Article 3 : de fixer à 300 euros le seuil au-dessous duquel les biens meubles figurant dans la liste visée à l'article 2 sont comptabilisés en section de fonctionnement. Ce seuil correspond au montant unitaire toutes taxes comprises d'une acquisition ;

Article 4 : que les biens ne figurant pas à la liste à l'article 2 – annexe 1 – nomenclature des meubles considérés comme valeurs immobilisées, et sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité, pourront par « délibération expresse » être annexés à la « délibération cadre annuelle » comme conforme au seuil visé à l'article 3.

Le Maire,
XAVIER DUGOIN



ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 0

DELIBERATION

OBJET : convention de groupement de commande entre la CCVE et la Commune de Mennecy pour la création de deux terrains synthétiques de football

Le Conseil Municipal,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment son article 8

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2008 engageant la Commune dans la signature d'un contrat départemental communal

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2009 approuvant la mise à disposition par la commune d'un terrain à la CCVE pour la réalisation d'un terrain de football synthétique

VU l'avis de la commission des Finances en date du 16 mars 2010,

VU l'avis de la commission Urbanisme, Travaux en date du 16 mars 2010,

Considérant l'intérêt pour la CCVE et la Commune de Mennecy de créer un Groupement de Commande,

Considérant que la réalisation de ces deux opérations sera programmée au cours du second semestre 2010,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE la convention de groupement de commande entre la CCVE et la Commune de Mennecy pour la création de deux terrains synthétiques de football

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention,

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

DESIGNE deux représentants de la Commune pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres qui sera constituée exclusivement à cet effet :

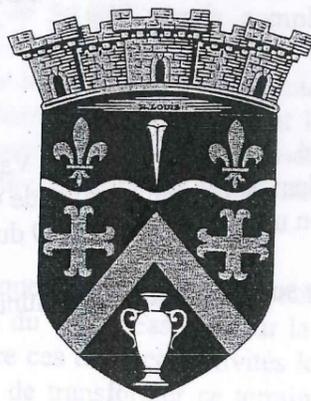
- Monsieur Gilles BRANDON
- Monsieur Alain LE QUELLEC



Le Maire,
Xavier DUGOIN

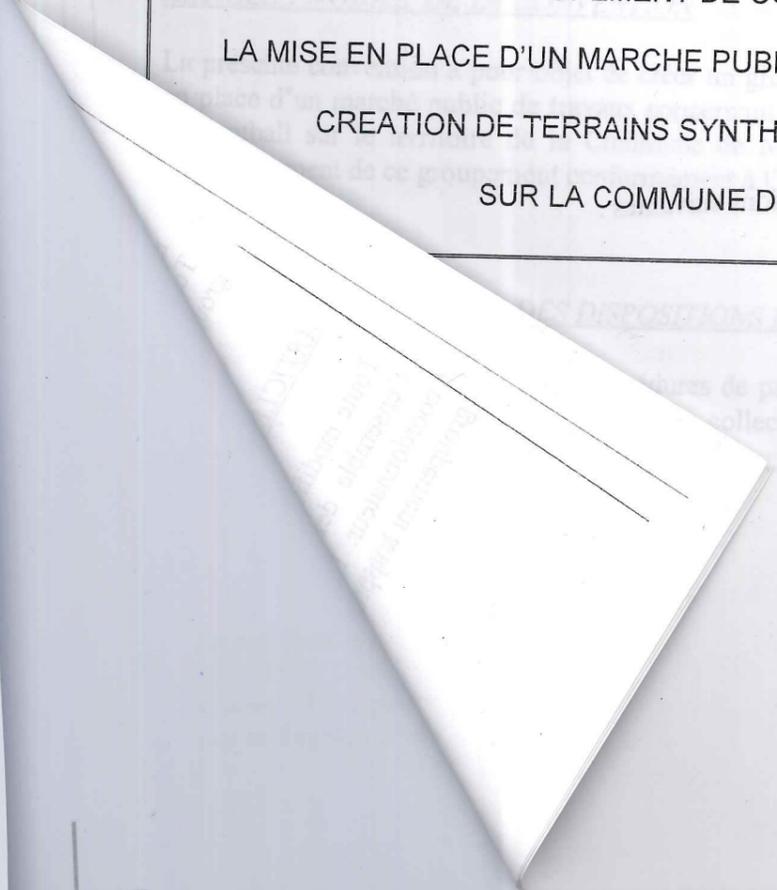
ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 27
CONTRE :
ABSTENTION : 6
ABSENT : 0



VILLE DE MENNECY

CONVENTION CONSTITUTIVE
D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR
LA MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA
CREATION DE TERRAINS SYNTHETIQUES DE FOOTBALL
SUR LA COMMUNE DE MENNECY



DELIBERATION

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LES DIFFERENTS SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les délibérations du Conseil Municipal, en date du 17 décembre 2008, 25 mars 2009 et du 17 juillet 2009 et 24 septembre 2009, fixant les tarifs des encarts publicitaires dans les différents supports de communication de la Ville,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les tarifs publicitaires dans les différents supports de communication de la Ville, « Mennecy Actualités »,

VU l'avis de la Commission Finances en date du 16 mars 2010,

APRES DELIBERATION,

FIXE les tarifs comme suit :

Tarifs des encarts publicitaires dans les diverses publications municipales :

Publication	Format	Impression	Dernière page de couverture	1 page intérieure	½ page intérieure	¼ page intérieure	1/8 ^{ème} page intérieure	1/16 ^{ème} page intérieure
Mennecy Actualités et éditions spéciales	25 x 35 cm	Quadrichromie	6.000€	4.500€	3.000€	2.000€	1.000€	500€
		Bichromie (1)	5.000€	3.000€	1.500€	1.000€	500€	250€
Plans de la Ville	42 x 60	Quadrichromie				700 €	350 €	-
Mennecy Actualités « Rentrée scolaire »	17 x 24 cm	Bichromie (1)	2.000€	1.200€	600€	300€	-	-
Plaquette Saison culturelle	17 x 24 cm	Bichromie (1)	2.000€	1.200€	600€	300€	-	-
Plaquette Jeunesse & Sports	17 x 24 cm	Bichromie (1)	2.000€	1.200€	600€	300 €	-	-
Supports événementiels	Affiches, banderoles, flyers, ...	Mono, bichro ou quadrichromie	Tarifs spécifiques selon événements et supports					

(1) noir + une couleur au choix

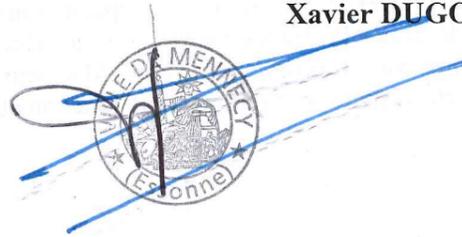
DECIDE de rapporter le tarif fixé à 250€ concernant l'insertion d'encarts publicitaires d'1/10^{ème} de page en bichromie mentionné par délibération en date du 25 mars 2009.

DIT que ces tarifs seront applicables dès le mois d'avril 2010.

**Le Maire,
Xavier DUGOIN**

ADOPTE A LA MAJORITE

**POUR : 27
CONTRE :
ABSTENTION : 6
ABSENT : 0**



DELIBERATION

OBJET : MISE EN REFORME, A TITRE ONEREUX OU POUR DESTRUCTION, AVEC SORTIE D'INVENTAIRE DE MATERIELS ROULANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de réformer un certain nombre de véhicules, notamment en raison de leur état, mais également dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules municipaux,

CONSIDERANT la liste desdits véhicules, ci-annexée,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la réforme des véhicules, liste ci-annexée, cédés à titre onéreux ou pour destruction selon les formalités administratives en vigueur,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 16 mars 2010,

APRES DELIBERATION,

DECIDE de la mise en réforme des matériels roulants listés en annexe de la présente délibération,

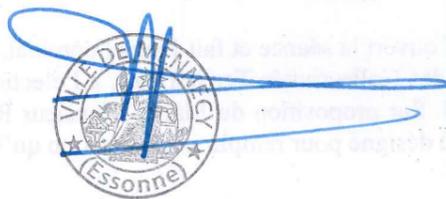
AUTORISE les cessions à titre onéreux des matériels roulants listés en annexe de la présente délibération,

AUTORISE la destruction des matériels roulants listés en annexe de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à aliéner et à procéder à la sortie de l'inventaire du patrimoine desdits matériels roulants, ainsi qu'à parapher tous documents administratifs revêtant un caractère obligatoire dans le cadre desdites cessions ou destructions,

DIT que les recettes correspondantes seront imputées au compte 024 (produits des cessions d'immobilisations – section d'investissement) du Budget Primitif de la Ville.

Le Maire,
Xavier DUGOIN



ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 0

BUDGET PRINCIPAL

VILLE DE MENNECY

**LISTE DES CESSIONS DE MATERIELS ROULANTS
A TITRE ONEREUX**

MARQUE	MODELE	CV	ENERGIE	DATE 1 ^{ère} MISE EN CIRCULATION	IMMAT.	KILOMETRAGE	MONTANT DE LA CESSION
PEUGEOT	405 break	7	ESSENCE	12/07/90	530 AJY 91	190 690 km	50,00 €
NISSAN	Vanette	8	DIESEL	07/09/94	764 BJC 91	58 168 km	100,00 €
CITROEN	C 15	7	DIESEL	12/06/01	997 CYX 91	96 294 km	60,00 €
INTERNAT	Tracteur	15	Fuel	16/01/76	1866 RW 91	8 681 heures	20 033 €
PEUGEOT	205 TD	7	DIESEL	25/06/93	472 BCB 91	147 565 km	60,00 €

**LISTE DES VEHICULES REFORMES
POUR DESTRUCTION**

MARQUE	MODELE	CV	ENERGIE	DATE 1 ^{ère} MISE EN CIRCULATION	IMMAT.	KILOMETRAGE
RENAULT	ESPACE	10	ESSENCE	20/12/90	200 AMM 91	114 612

DELIBERATION

OBJET : Création d'une Commission Extra Municipale pour l'organisation du Festival du Livre de Mennecey

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L1111-2, L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt d'organiser un Festival du Livre à Mennecey, afin de poursuivre le développement de la politique culturelle municipale,

CONSIDERANT l'intérêt manifesté par de nombreux partenaires associatifs et institutionnels pour la réalisation et la pérennisation d'un tel événement à Mennecey,

Sur proposition du Maire,

APRES DELIBERATION,

DECIDE la création d'une Commission Extra Municipale pour l'organisation du Festival du Livre de Mennecey, qui sera composé comme suit :

Groupe Majoritaire : 7 représentants

- Jean-Philippe DUGOIN
- Alain Le QUELLEC
- Marie-Paule ALBANET
- Annie PIOFFET
- Carina COEHLO
- Stéphanie MORLON GIMENEZ
- Cyril MOREAU

Groupes d'Opposition : 2 représentants

- Claude GARRO
- Alice SEBBAG

Personnalités extérieures : 14 personnes

- | | |
|--------------------|------------------------|
| - Alain DEWULF | - Eric MALHARBE |
| - Christine COLLET | - Léon WEBER |
| - Mme GUILLEMOT | - Valérie LE QUELLEC |
| - Catherine PERROT | - Gérard ALBANET |
| - Jacques REBUFFAT | - Jérémie ARTHUIS |
| - Pascal RIDOUX | - Jean-Pierre GORGEARD |
| | - Jean-Paul LAVAL |
| | - Pierre SORIANO |

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la création, l'organisation et le fonctionnement de cette Commission Extra Municipale pour l'organisation du Festival du Livre de Mennecey, et à signer tout document s'y rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0



Le Maire,
Xavier DUGOIN.

DELIBERATION

OBJET : demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule électrique utilitaire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement,

VU les règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), notamment par ses délibérations n°08.3.15 du 17 avril 2008 (entrée en vigueur le 21 mai 2008), n°09.2.7 du 11 février 2009, n°09.3.10 du 29 avril 2009, n°09.4.22 du 1^{er} juillet 2009 et n°09.6.18 du 2 décembre 2009,

VU l'avis de la commission Urbanisme-Travaux-Environnement-Sécurité en date du 16 mars 2010,

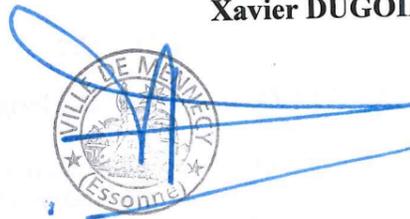
VU l'avis de la Commission des Finances en date du 16 mars 2010,

Considérant la politique de Développement Durable mise en œuvre par la Commune et l'intérêt d'intégrer un matériel roulant alimenté par un carburant respectueux de l'environnement dans la flotte automobile municipale.

APRES DELIBERATION,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions pour l'acquisition de ce véhicule électrique utilitaire, auprès de l'ensemble des organismes compétents, en particulier l'ADEME, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général.

**Le Maire,
Xavier DUGOIN**



ADOpte A L'UNANIMITE

**POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0**

DELIBERATION**OBJET : GUIDE INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES ACHATS POUR LA VILLE DE MENNECY**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 1^{er} et suivants,

VU la délibération en date du 4 juillet 2008 portant création d'un guide interne des procédures de marchés publics de la ville de Mennechy

VU l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux-Environnement-Sécurité en date du 16 mars 2010

VU l'avis de la Commission des Finances, en date du 16 mars 2010

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser ce guide suite à la parution de nouveaux textes législatifs et règlementaires relatifs aux marchés publics,

APRES DELIBERATION

PREND ACTE des corrections apportées au « Guide Interne des Procédures de Marchés Publics de la Ville de Mennechy » renommé « Guide interne de la commande publique et des achats », ci-annexé.

**Le Maire,
Xavier DUGOIN.**



DELIBERATION

Objet : Mise en application de la possibilité de dépasser le COS pour les constructions remplissant des critères de performance énergétique ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable

Le Conseil Municipal

VU la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.128-1, L.128-2 et R.431-18,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles R.111-20, R.111-21 et suivants,

VU le Décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

VU l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux conditions à remplir pour bénéficier du dépassement du Coefficient d'Occupation des Sols en cas de respect d'exigences de performance énergétique pour un projet de construction,

VU l'arrêté du 8 mai 2007 relatif au contenu et conditions d'attribution du label « haute performance énergétique »,

CONSIDERANT que les dispositions de l'article L.128-1 du Code de l'Urbanisme s'inscrivent dans les objectifs de la Ville de Mennecy en matière de lutte contre l'aggravation de l'effet de serre et de préservation des ressources naturelles,

VU l'avis de la commission Urbanisme-Travaux-Environnement-Sécurité en date du 16 mars 2010,

Après délibération,

AUTORISE en application de l'article L.128-1 du code de l'urbanisme, un dépassement de coefficient d'occupation des sols de 20 %, dans le respect des autres règles du plan local d'urbanisme, pour les constructions remplissant des critères de performance énergétique ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable, dans les conditions précisées par les arrêtés des 3 et 8 mai 2007.

DIT que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de l'Essonne, et fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0



Le Maire,

Xavier DUGOIN

DELIBERATION

Objet: convention quadripartite CCVE / SORGEM / SIARCE / COMMUNE DE MENNECY définissant les conditions de versement au SIARCE de la Participation pour Raccordement à l'Egout

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.332-6-1,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L1331-7,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne en date du 20 décembre 2006 décidant de créer la zone d'aménagement concerté de Montvrain II sur la commune de Mennecy.

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne en date du 18 décembre 2007 décidant de confier la réalisation de cette ZAC à la Société d'économie mixte du Val d'Orge (SORGEM),

VU les délibérations du Conseil Municipal du 04 juillet 2008 relatives au transfert au SIARCE des compétences Réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales),

VU l'avis de la commission Urbanisme-Travaux-Environnement-Sécurité en date du 16 mars 2010,

Considérant que la ZAC de Montvrain II a été créée et est en voie d'aménagement pour accueillir des entreprises,

Considérant que le programme des équipements publics prévoit, notamment, les réseaux de collecte des eaux usées internes au périmètre de la ZAC, destinées à être rejetées d'une part, dans le réseau public de collecte et, d'autre part, dans le réseau public intercommunal de transport. Ce même réseau conduit les eaux usées à l'usine de dépollution du SIARCE,

Considérant que la réalisation de la ZAC va engendrer des coûts supplémentaires en termes de volumes de rejet dans les réseaux d'assainissement, et qu'il convient de formaliser les relations conventionnelles entre les différents partenaires de l'opération d'aménagement,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE la convention quadripartite définissant les conditions de versement au SIARCE de la Participation pour Raccordement à l'Egout.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0



Le Maire,
Xavier DUGOIN

DELIBERATION

OBJET : Adoption de trois conventions entre la commune de Mennecy et la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour l'enlèvement et le traitement des déchets (DEEE, poubelles de ville et déchets verts)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire adoptant la prise de compétence *Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés* en date du 22 juin 2004

VU la délibération du Conseil Municipal, approuvant le transfert de la compétence *Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés* à la Communauté de Communes du Val d'Essonne en date du 29 septembre 2005

Considérant l'intérêt d'améliorer le cadre de vie et de protéger l'environnement

Considérant que chaque convention permet de renforcer le service rendu aux administrés,

Considérant que chaque convention permet un partenariat clairement défini avec la CCVE,

VU l'avis de la commission Urbanisme-Travaux-Environnement-Sécurité en date du 16 mars 2010,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE chacune des trois conventions entre la commune de Mennecy et la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour l'enlèvement et le traitement des déchets (DEEE, poubelles de ville et déchets verts).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces trois conventions.

**Le Maire,
Xavier DUGOIN**



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 0

PROJET

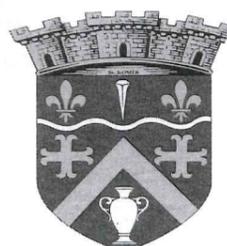


VILLE DE MENNECY

CONVENTION
ENTRE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE
ET
LA COMMUNE DE MENNECY

→ (Pour les poubelles de ville)

PROJET



VILLE DE MENECY

CONVENTION

ENTRE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

ET

LA COMMUNE DE MENECY

→ (Pour les bennes DV)

PROJET



VILLE DE MENNECY

CONVENTION
ENTRE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE
ET
LA COMMUNE DE MENNECY

→ (Pour les bennes DEEE)

DELIBERATION

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DES VITRAUX DE L'EGLISE SAINT-PIERRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT qu'il convient de restaurer les vitraux de l'Église de Mennecy,

CONSIDERANT l'estimation de la dépense à environ 10 000 € TTC (dix mille euros toutes taxes comprises),

CONSIDERANT que la Commune, pour la restauration des vitraux de l'Église, peut obtenir des subventions auprès de l'État et des collectivités territoriales compétentes,

VU l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux-Environnement-Sécurité en date du 16 mars 2010,

VU l'avis de la Commission des finances en date du 16 mars 2010,

APRES DELIBERATION,

SOLLICITE les subventions des organismes compétents pour la restauration des vitraux de l'Église de Mennecy,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2010 en section recettes.


Xavier DUGOIN,
Maire

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 0

DELIBERATION

OBJET : Demande de subvention pour le fonctionnement de la Bibliothèque municipale Madeleine de l'Aubespine auprès du Conseil Général de l'Essonne.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération adoptée le 14 décembre 2009 par l'Assemblée Départementale du Conseil Général de l'Essonne, concernant « la nouvelle politique départementale en faveur des bibliothèques publiques et pour la promotion de la lecture en Essonne »,

VU l'avis de la commission Culture/Sports/Jeunesse en date du 15 mars 2010,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 16 mars 2010,

Considérant que la ville de Mennecey peut solliciter une subvention pour le fonctionnement de sa bibliothèque auprès du Conseil Général de l'Essonne,

APRES DELIBERATION

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale Madeleine de l'Aubespine auprès du Conseil Général de l'Essonne.

Dit que les recettes sont prévues au Budget 2010.

Le Maire,
Xavier DUGOIN



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 0

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and appears to be a formal document or report. The content is mostly obscured by the low contrast and ghosting of the text.

DELIBERATION

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU
CONSERVATOIRE MUNICIPAL AU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L2121-29 du Code Général des collectivités Territoriales,

VU le Schéma Départemental des enseignements artistiques,

VU l'avis de la Commission Culture, Sport, Jeunesse en date du 15 mars 2010,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 16 mars 2010,

CONSIDERANT que la Ville de MenneCY peut solliciter une subvention pour le fonctionnement de son conservatoire municipal auprès du Conseil Général de l'Essonne,

APRES DELIBERATION,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention pour le fonctionnement de son conservatoire municipal auprès du Conseil Général de l'Essonne.

DIT que les recettes sont prévues au budget 2010.

Xavier DUGON,
Maire.



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

Annexe de
dossier archive

DELIBERATION

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT D'UNE PRESTATION DE SERVICE LIEE AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LOISIRS JEUNESSE ET LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DE LA VILLE DE MENNECY.

Le Conseil Municipal,

VU le décret n° 2006-923 du 26 juillet 2006 relatif à la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental et modifiant le code d'action des familles,

VU la délibération en date du 8 décembre 2004 ratifiant les termes des conventions de financement et autorisant Monsieur le Maire à signer ces dites conventions,

VU le courrier en date du 26 janvier 2010 de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne dénonçant à compter du 31 décembre 2008 les conventions établies,

VU l'avis de la commission Petite Enfance, Personnes Agées, Affaires Sociales, en date du 15 mars 2010,

VU l'avis de la commission Culture, Sports, Jeunesse, Vie Associative en date du 15 mars 2010

VU l'avis de la commission des Finances en date du 16 mars 2010

Après délibération,

APPROUVE les termes de la nouvelle convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service pour les établissements d'accueil de loisirs jeunesse et accueil petite enfance de la ville de Mennecy, ci-annexée, avec une prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2009,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention précitée,

Le Maire

Xavier DUGOIN



ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 0

dossier demande de renouvellement
d'agrément du RAM

DELIBERATION

OBJET : RENOUELEMENT D'AGREMENT RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le Conseil Municipal,

VU l'article L2121-29 du code des collectivités territoriales,

VU la délibération en date du 8 décembre 2004 ratifiant les termes des conventions de financement et autorisant Monsieur le Maire à signer ces dites conventions,

VU l'avis de la commission petite enfance, personnes âgées, affaires sociales en date du 15 mars 2010

VU l'avis de la commission des finances en date du 16 mars 2010

CONSIDERANT le bénéfice d'un renouvellement d'agrément pour une durée de trois ans soit du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2013, pour permettre au relais d'Assistants Maternelles d'accomplir ses missions définies dans le nouveau projet de fonctionnement joint en annexe,

CONSIDERANT la nécessité d'habiliter Monsieur le Maire à valider le projet d'agrément 2010/2013

APRES DELIBERATION

APPROUVE le dossier de demande de renouvellement d'agrément du RAM ci-présent annexé

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire

Le Maire
Xavier DUGOIN



ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

DELIBERATION

OBJET : convention de mutualisation de police municipale entre les communes de Mennecy et d'Echarcon

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2212.10

VU le Code des Communes, en particulier les articles L412-46 à L415-55

VU la loi 99-291 du 15 avril 1999 relative aux polices municipales définissant les compétences des agents de police municipale,

VU les lois 2001-1062 du 15 novembre 2001 et 2003-239 du 18 mars 2003 complétant les pouvoirs des agents de police municipale,

VU la loi n°2007-297 du 05 mars 2007 (J.O du 7 mars 2007) relative à la Prévention de la Délinquance et notamment l'article 4,

VU le décret 2003-735 du 1^{er} août 2003 définissant un code de déontologie pour la police municipale,

VU le décret n° 2007-1178 du 3 août 2007 modifiant le décret n° 2000-276 du 24 mars 2000 fixant les modalités d'application de l'article L. 412-51 du code des communes et relatif à l'armement des agents de police municipale.

VU le décret 2007-1283 du 28 août 2007 relatif à la mise en commun des agents de police et leurs équipements,

VU la délibération du Conseil Municipal d' ECHARCON du 18 janvier 2010, autorisant M. le Maire à signer la présente convention,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 16 mars 2010,

VU l'avis de la commission Urbanisme-Travaux-Environnement-Sécurité en date du 16 mars 2010,

Considérant que les communes de Mennecy et d'Echarcon souhaitent travailler de manière étroite sur les questions de sécurité et de prévention de la délinquance,

Considérant l'intérêt manifesté par la commune d'Echarcon pour bénéficier des compétences et des moyens déployés par la police municipale de Mennecy,

Considérant la nécessité d'apporter une réponse à l'ensemble des faits liés à la délinquance, et que cette délinquance est itinérante,

Considérant l'importance de l'échange d'informations entre les différents partenaires pour prévenir ces faits,

Considérant que les ressources humaines et techniques de Mennecy se prêtent à la réalisation de cette convention,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE la convention de mutualisation de police municipale entre les communes de Mennecey et d'Echarcon, et le Préfet de l'Essonne,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention,

Dit que la prestation sera effective au 1^{er} mai 2010,

Dit que les recettes sont prévues au Budget 2010.

**Le Maire,
Xavier DUGOIN**



ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 27

CONTRE :

ABSTENTION : 6

ABSENT : 0

DELIBERATION

OBJET : CREATION DE 3 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 1^e CLASSE A TEMPS COMPLET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir la création de 3 postes d'Adjointes techniques principaux à temps complet pour les agents qui ont satisfait à l'avancement de grade.

VU l'avis de la Commission des Finances du 16 mars 2010,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de procéder à la création de 3 postes d'Adjointes techniques principaux de 1^e classe à temps complet à compter du 1er avril 2010.

DIT que les dépenses inhérentes à ces créations sont prévues au budget communal.

**Xavier DUGOIN,
Maire.**



ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

DELIBERATION

OBJET : ACCUEIL DE STAGIAIRES REMUNERES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L.242-4-1 et L.412-8 du Code de la Sécurité sociale,

VU la circulaire du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales NOR IOCB0923128 C en date du 04 novembre 2009,

VU la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 et notamment son article 30,

VU l'avis de la Commission des Finances du 16 mars 2010,

CONSIDERANT la nécessité de fixer par délibération le montant de la gratification applicable aux élèves stagiaires qui officient à la mairie de Mennecy pour une durée supérieure à 2 mois,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'instaurer une gratification qui **n'excède pas 12.5% du plafond de la Sécurité sociale (soit 417.39 Euros)**. Elle entraîne à ce titre une **franchise de cotisations et de contributions sociales** de la part de la mairie de Mennecy comme de la part du stagiaire. Cette gratification est réservée aux stagiaires ayant passé **plus de 2 mois consécutifs en stage dans la même collectivité**.

PRECISE que ce montant sera mentionné dans la convention qui contractualise les modalités et conditions d'accueil du stagiaire.

PRECISE que le nombre de stagiaires rémunérés sera limité à 4 par an.

DIT que les dépenses inhérentes à cette création sont prévues au budget communal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

Xavier DUGOIN,
Maire.



DELIBERATION

OBJET : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE POUR LA FILIERE TECHNIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 22 mai 2008,

VU le décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009,

VU l'avis de la Commission des Finances du 16 mars 2010,

CONSIDERANT la nécessité de fixer par délibération les régimes indemnitaires applicables auprès de la Collectivité aux agents dans la limite des textes législatifs ou réglementaires en vigueur et pour la totalité des cadres d'emplois,

CONSIDERANT que la Collectivité délibère et accepte d'instituer l'ensemble du régime indemnitaire applicable dans la Fonction Publique Territoriale, dans la limite du taux maximum fixé par les textes précités ci-dessus,

CONSIDERANT qu'il y a aujourd'hui nécessité que le Conseil Municipal délibère à nouveau pour adapter le régime indemnitaire à la filière technique :

- Aux dernières évolutions réglementaires concernant certains cadres d'emplois de la filière technique de la fonction publique territoriale susceptibles de recevoir un régime indemnitaire,
- A la modification des taux moyens servant au calcul des enveloppes globales de certaines primes,

CONSIDERANT la nécessité de compléter la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2008,

CONSIDERANT qu'il y a aujourd'hui nécessité que le Conseil Municipal délibère à nouveau pour adapter le régime indemnitaire aux évolutions réglementaires,

APRES EN AVOIR DELIBERE.

DECIDE d'appliquer à compter du 1^{er} avril 2010 le taux annuel de base de la Prime de Service et de Rendement de la manière suivante :

- Contrôleur des travaux : 986 Euros ;
- Contrôleur principal : 1 289 Euros ;
- Contrôleur en chef : 1 349 Euros ;
- Technicien supérieur : 1 010 Euros ;
- Technicien supérieur principal : 1 330 Euros ;
- Technicien supérieur en chef : 1 400 Euros ;
- Ingénieur : 1 659 Euros ;
- Ingénieur principal : 2 817 Euros ;
- Ingénieur en chef de classe normale : 2 869 Euros ;
- Ingénieur en chef de classe exceptionnelle : 5 523 Euros.

PRECISE que le montant individuel de la Prime de Service et de Rendement ne peut excéder le double du montant annuel de base.

PRECISE que l'autorité territoriale peut prévoir le maintien, à titre individuel, aux agents concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article n°88 de la loi du 26 janvier 1984.

DIT que les dépenses inhérentes à cette création sont prévues au budget communal.

Xavier DUGOIN,
Maire.



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

DELIBERATION

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR PRINCIPAL A TEMPS COMPLET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir la création d'un poste d'Animateur principal à temps complet pour un agent qui a satisfait à l'avancement de grade.

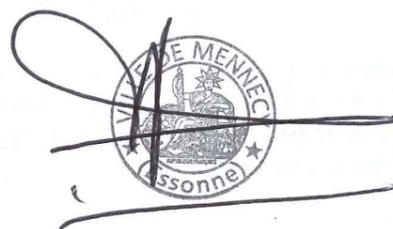
VU l'avis de la Commission des Finances du 16 mars 2010,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de procéder à la création d'un poste d'Animateur principal à temps complet à compter du 1er avril 2010.

DIT que les dépenses inhérentes à cette création sont prévues au budget communal.

Xavier DUGOIN
Maire.



ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

DELIBERATION**OBJET : MODIFICATION DES CHAMPS DE COMPETENCES ET DE COMPOSITION DE COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-22,

VU l'intérêt de modifier le champ de compétences et la composition de certaines commissions municipales

Considérant que les modifications qui sont apportées n'affectent pas la représentation proportionnelle des groupes au sein desdites commissions.

Après délibération,

ACCEPTE les modifications de composition au sein des commissions municipales suivantes :

Est désignée Madame Marie-Paule ALBANET en remplacement de Monsieur Cyril MOREAU en tant que membre du groupe majoritaire CROIRE ET VOULOIR au sein de la **Commission Finances et Administration Générale**

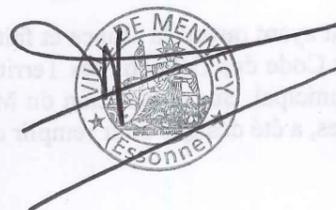
Est désigné Monsieur Jean FERET en remplacement de Madame Marie-Paule ALBANET en tant que membre du groupe majoritaire CROIRE ET VOULOIR au sein de la **Commission Petite Enfance, Affaires Sociales, Personnes âgées.**

ACCEPTE la modification des intitulés des commissions municipales suivantes :

L'intitulé de la Commission Culture, Sports, Jeunesse, Vie Associative devient **Commission Culture, Sports, Vie Associative**

L'intitulé de la Commission Vie Scolaire, Jumelage devient **Commission Vie Scolaire, Péricolaire, Jumelage, Jeunesse,**

Le Maire
Xavier DUGOIN



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

MOTION

**OBJET : SOUTIEN AUX SALARIES DE LA SOCIETE DE TRANSPORT
PAR AUTOCARS (S.T.A)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la grève des salariés de la STA (Société de Transport par Autocars), assurant les lignes de bus sur Mennechy.

CONSIDERANT les revendications de l'intersyndicale, notamment une revalorisation salariale de 4% et le rétablissement de la prime de bon conducteur, alors même qu'aucune augmentation salariale n'a été consentie depuis plusieurs années.

CONSIDERANT la gêne subie par les usagers des lignes régulières et scolaires en raison du refus de la direction de la STA de négocier avec les salariés,

APRES DELIBERATION,

DEMANDE à la direction de la société STA d'ouvrir au plus vite des négociations, afin de pouvoir assurer aux usagers un retour à la normal du trafic, sur les lignes desservant la commune, dans les plus bref délais.

DECIDE d'apporter son soutien aux demandes des salariés de la société STA (Société de Transport par Autocars).

Le Maire

Xavier DUGOIN



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

PROCES VERBAL

1



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2010

L'appel étant fait et le secrétaire de séance désigné (Mr Roger LE DUDAL), la séance est ouverte et débute par la lecture des décisions du Maire prises en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; ainsi que par l'approbation à l'unanimité du procès verbal du conseil municipal du 24 septembre 2009.

Birgit TOLLNER : « Je voudrais poser des questions sur la décision n°5 qui porte sur la dératisation et la désinsectisation.

J'ai lu le contrat, mais je n'ai pas bien compris s'il s'agissait uniquement d'interventions en intérieur ou aussi en extérieur.

Par ailleurs, je vois un nombre défini d'interventions pour la dératisation à quatre fois/an, ce qui me semble beaucoup. Il n'est nulle part question d'un diagnostic préalable. »

Xavier DUGOIN : « Nous vous répondrons par écrit le plus précisément possible, comme nous le faisons chaque fois pour les décisions. »

I. FINANCES - AFFAIRES GENERALES

Jean-Philippe DUGOIN : « Les trois premiers points concernent, et c'est une dernière, pour le budget Eau Potable : l'approbation du compte de gestion, du compte administratif et l'affectation des résultats.

Le compte de gestion et le compte administratif sont au centime d'euro près équivalents, avec un excédent global de clôture de 144 933,70 €, excédent qu'il vous est proposé d'affecter au profit du compte 002, excédent de la section de fonctionnement reporté pour 126 369,05 € ; et au compte 001, excédent de la section d'investissement reporté pour 18 564,65 €.

Ces trois délibérations étant liées, je vous propose de les traiter en même temps.

Avez-vous des remarques ? (Non).

Je mets aux voix ».

1. Approbation du Compte de Gestion : Budget Eau Potable

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	27	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
ABSENT	0	

2. Approbation du Compte Administratif : Budget Eau Potable

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

Adopte à la Majorité

POUR	27	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
ABSENT	0	

3. Affectation de résultats : Budget Eau Potable

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité

POUR	27	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
ABSENT	0	

4. Approbation du Compte de gestion : Budget Principal

Jean-Philippe DUGOIN : « Nous en venons maintenant à l'approbation du compte de gestion 2009 du budget de la Ville, dressé par Madame le Receveur Municipal, dont le montant est identique au compte administratif. Avez-vous des questions ? » (Non).

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité

		Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine
--	--	--

POUR	27	LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
ABSENT	0	

Jean-Philippe DUGOIN : « Les services me font remarquer que nous sommes allés trop vite. Monsieur le Maire n'était pas sorti tout à l'heure, au moment du vote du compte administratif budget eau potable ; je vous propose de délibérer à nouveau sur le compte administratif du budget Eau Potable. »

Monsieur le Maire quitte la salle, Jean-Philippe DUGOIN prend la présidence de la séance pour ce point et le suivant

Vote du Compte Administratif : Budget Eau Potable (annule et remplace le vote précédent)

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	26	André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
ABSENT	1	Xavier DUGOIN

5) Approbation du Compte administratif : Budget Principal

Jean-Philippe DUGOIN : « Le compte administratif est excédentaire. Il propose un excédent global de clôture de 386 842,24 €. Avez-vous des remarques ? (Non). Je mets aux voix. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité**

		André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE
--	--	--

POUR	26	DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
ABSENT	1	Xavier DUGOIN

(Retour de Monsieur le Maire)...

6. Bilan Cessions/acquisitions immobilières 2009

Jean Philippe DUGOIN : « Il convient maintenant de vous présenter le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'exercice 2009. C'est une délibération traditionnelle, qui est d'ailleurs réglementaire.

L'année 2009 a connu deux cessions, celle d'une grange 6, rue de l'Ormeteau et d'un studio avec place de parking au 9 rue de la Croix Boissée.

Avez-vous des questions ? (Non).

Il s'agit de donner acte, il n'y a pas de vote sur cette délibération. »

7. Affectation de résultats : Budget Principal

Jean-Philippe DUGOIN : « Il convient à présent de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009 résultant du compte administratif, que nous vous proposons d'affecter :

- au profit du compte 1068 -excédent de fonctionnement capitalisé- pour + 731 926,27 €,
- au profit du compte 002 -solde de la section de fonctionnement reporté- pour + 476 369,05 €,
- au profit du compte 001 -déficit d'investissement reporté- pour - 128 674,25 €.

Avez-vous des questions ? (Non). Je mets aux voix. »

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité

POUR	27	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
ABSENT	0	

8. Approbation Budget Primitif 2010 : Budget Principal

Jean-Philippe DUGOIN : « Ce document a été longuement travaillé en Commission Municipale.

Concernant ce document, que vous n'avez pas manqué d'examiner, tant en Commission que depuis, je ne vais pas vous relire la note de synthèse ni vous en faire le détail exhaustif complet, mais il me semble important de rappeler trois ou quatre points concernant ce budget. Tout d'abord, et ce n'est pas forcément si courant, c'est un budget qui correspond à la tenue des engagements de la Majorité Municipale au service des Menneçois. Pour la troisième année consécutive, ainsi que nous nous y étions engagés, les impôts de la commune n'augmenteront pas. Ce n'est pas toujours facile, beaucoup de collectivités préfèrent se laisser aller sur la voie de la facilité et de l'augmentation des taux ; ce n'est pas la politique que nous avons choisi de mener. Pour la troisième année consécutive nous vous proposerons donc après le vote du budget de ne pas augmenter les taux, sachant que dans ce budget les recettes de fonctionnement budgétées correspondent bien évidemment à des taux identiques.

La deuxième remarque importante à signaler concerne ce budget : pour la deuxième année de suite -ce qui relève de la gageure, particulièrement quand on n'augmente pas les impôts- la commune de MENNECY n'empruntera pas. Pour la troisième année consécutive nous diminuerons le capital de l'emprunt. En trois ans c'est de près de 2 M€ de désendettement dont aura bénéficié la commune de MENNECY. Je crois qu'assez peu de communes de notre taille peuvent se prévaloir d'un tel effort en faveur du désendettement.

Concernant les grandes lignes du budget, le budget de fonctionnement est en baisse de l'ordre de 900 K€ par rapport à 2009, avec un montant de 16 112 644 €. Cette baisse est essentiellement due à l'externalisation de la restauration dans le cadre d'une délégation de service public, puisque nous ne sommes plus amenés à gérer de budgets importants concernant les dépenses et les recettes, mais uniquement à abonder le prestataire de la différence entre le coût du repas facturé et le coût du repas produit. Mécaniquement, nous avons donc une baisse du budget de fonctionnement liée à ce choix politique qui donne entière satisfaction. C'est en tout cas l'impression que nous avons quand nous faisons l'ensemble des Conseils d'Ecole auxquels nous participons systématiquement.

Autre point à signaler en fonctionnement : la baisse des crédits de DRH de l'ordre de 300 K€, ce qui correspond également à un effort fait par la commune pour essayer de tenir ses dépenses.

Je vous ai parlé du désendettement de la commune, mais il a des effets immédiats sur le poids de la dette.

(Arrivée de M. BRANDON)...

Quand on examine le capital et les intérêts, le poids de la dette a diminué d'environ 100 K€ cette année par rapport à 2009. Cet effort que nous faisons de ne pas emprunter se retrouve aussi dans la construction de nos budgets.

Le budget d'investissement est en hausse de près de 2 M€ par rapport à 2009, se situant à 5 820 342 €. C'est une hausse extrêmement importante puisqu'elle est de plus de 50 % par rapport à l'an dernier. Nous démarrons les gros travaux que nous avons annoncés, avec cette année :

- Le démarrage de la rénovation de l'Ecole des Myrtilles.
- La construction de la Salle de Motricité et d'une salle de classe

et blocs sanitaires supplémentaires à l'école de la Sablière.

- De nombreux travaux dans les écoles, particulièrement sur l'Ormeteau cette année, mais aussi dans les gymnases et en particulier sur Rideau.

- La mise en place d'ascenseurs pour nous conformer à la législation qui nous imposera, pour la fin 2014, d'être aux normes en termes d'accessibilité. Plutôt que d'attendre 2014, nous avons préféré anticiper et offrir ces conditions d'accueil correctes aux personnes handicapées dès maintenant. Il sera prévu, dans le cadre du budget,

l'installation d'ascenseurs en Mairie Centrale pour desservir notamment cette salle des mariages et des Conseils Municipaux, mais aussi à l'Orangerie.

Nous avons également budgété cette année la création d'un terrain synthétique sur le Stade Rideau.

On nous dit souvent que nous vendons, mais il est logique pour une commune de vendre des biens qui ne lui servent plus et qui, en quelque sorte, lui coûtent en impôts fonciers. Si vous prenez le détail du budget, vous vous apercevrez d'ailleurs que le coût des impôts fonciers diminue parce que nous avons cédé des bâtiments qui n'étaient plus utilisés et avaient donc un coût pour la commune, sans même parler des assurances.

Une gestion de patrimoine immobilier, c'est non seulement vendre, mais aussi acheter. Dans ce budget figure donc le montant à verser dans le cadre de la promesse de vente pour l'achat de terrains, afin de reconstruire dans les trois ou quatre ans à venir un nouveau Centre Technique Municipal.

Voilà, chers collègues, les lignes de force de ce budget pour 2010. La parole est à vous et je ne doute pas que vous sachiez nous faire part de vos remarques et critiques, j'espère constructives, concernant ce document. »

Christian RICHOMME : « J'ai sur ce budget 2010 plusieurs points à évoquer, tant sur le fond que sur la forme.

Votre note de présentation et votre présentation orale sont correctes eu égard aux documents qui nous sont donnés, mais elles me laissent sceptiques. J'aurais souhaité que Monsieur le Maire-Adjoint aux Finances ou les autres élus nous présentent -puisque c'est le budget pour 2010- leurs investissements secteur par secteur pour la Ville pour 2010.

Vous avez présenté quelques investissements comme les Myrtilles, la Sablière, l'Ormeteau, le Gymnase Rideau, les ascenseurs pour les bâtiments et le terrain synthétique. Certes vous les avez budgétés, mais j'aurais aimé que chaque élu, puisqu'il est en charge d'un budget pendant un an, nous présente les investissements dans son secteur. Certains secteurs n'ont pas été évoqués ce soir et cela m'étonnerait que les élus n'aient rien à réaliser sur la commune dans leur propre secteur. En tout cas, des investissements leurs sont alloués et j'aurais voulu que cette présentation soit faite, au moins pour mieux présenter la situation et pour que le débat soit plus concret pour l'avenir de notre commune cette année.

Vous le dites, pour ceux qui connaissent bien les finances il y a deux catégories : le fonctionnement et l'investissement, puis la dette. Vous avez parlé des trois. Je vais les reprendre dans l'ordre, car j'ai des remarques à faire tant sur le fond que sur la forme.

Le fonctionnement est d'environ 16 112 644 €, vous l'avez dit. Comme il est indiqué dans la note de présentation, les charges de personnel sont d'environ 10 129 233 €. Suite au débat que nous avons eu à partir du DOB sur la baisse des charges de personnel ou des effectifs, nous voyons qu'il y a une différence entre la note de présentation où il est indiqué une diminution ou "une stabilisation des effectifs avec une baisse sensible pour les raisons suivantes", le DOB et la réalité des chiffres.

Je vais revenir sur les chiffres. On nous parle d'une charge de personnel cette année et ce n'est pas anecdotique, car sur 16 M€ de fonctionnement il y a 10 129 233 € pour le personnel. On nous parle d'une baisse de 3,2 % et elle peut être sensible par rapport à l'année 2009, mais qu'en est-il en réalité ? Les dépenses réalisées l'an dernier étaient de 1 110 K€. En fait, il y a eu une petite baisse de 36 K€ sur les charges de personnel entre ce qui est réalisé en 2009 et ce qui est proposé en 2010. Dans ce cas, on ne parle pas d'une "baisse sensible" comme vous l'avez présenté "pour les raisons suivantes : stabilisation des effectifs".

Je vais ensuite revenir sur ces personnels un peu plus tard, car quelque chose m'a choqué et a dû choquer toute l'assemblée ayant épluché le budget.

Quand on parle de fonctionnement, on parle de chapitres. Il y a, comme présenté dans le document, des dépenses qui interviennent dans différentes fonctions et les chapitres sont exposés.

Pour parler du singulier, j'ai trouvé choquants les frais d'honoraires et actes & contentieux qui augmentent encore sur la commune pour atteindre 103 880 €. Il y a toujours des contentieux et besoin d'avocats sur la commune, mais ils me semblent importants malgré tout. Pour Fêtes et Cérémonies, le budget augmente de 45 K€ à 73 K€. C'est un sujet sensible, vous aviez annoncé une baisse dans ce secteur, mais cela augmente considérablement. Je voudrais connaître la justification, sans arrière-pensée de ma part.

Quand on explique son budget par secteur, on peut mettre en avant telles ou telles animations. Un point ne m'a pas échappé et n'échappera pas à l'assemblée, en tout cas le 31 du mois ou le 30 : les indemnités d'élus. Elles ont été considérablement augmentées pour 2010. Ce n'est pas l'arrivée de Monsieur le 8^{ème} Adjoint qui est la cause de cette augmentation des indemnités, ou alors son indemnité est très enviable. C'est une question pour nous. La majorité augmente les indemnités d'élus de 20,7 %.

Je vais intervenir sur deux secteurs qui nous sont chers et qui montrent que, même si la note n'est pas politique, il y a un budget et des orientations politiques : le CCAS et la Caisse des Ecoles.

La Caisse des Ecoles demeure constante depuis votre mandat, à 42 200 €. Chaque année nous vous demandons de faire un petit effort en ce sens et nous ne sommes pas entendus.

Le CCAS, quand vous avez pris la gestion de cette commune, était à 105 K€ et vous l'avez maintenu à cette somme, mais cette année vous le faites passer à 80 K€. C'est une baisse substantielle de 20 K€, soit 20 %. Dans le contexte, sur lequel je vais revenir, ce choix nous place aux antipodes de ce que nous aurions fait si nous étions en responsabilité.

Dans ce budget de fonctionnement il y a aussi les recettes. Nous vous avons alertés l'an dernier sur les droits de mutation. En 2009 vous aviez provisionné 750 K€ de droits de mutation et nous vous avons dit qu'il était illusoire de mettre une telle somme. 168 K€ ont été réalisés en 2009. Vous avez provisionné 750 K€ et réalisé 168 K€. Le décalage est important, même si l'on peut surestimer ou sous-estimer la crise. Se tromper de 500 K€ est important.

Je vais y revenir, car il y a d'autres erreurs de ce type.

Cette année vous avez peut-être anticipé la reprise du monde économique et du marché immobilier et vous avez provisionné 250 K€. Je me permets de vous proposer de l'estimer à 200 K€, car mettre 250 K€ c'est croire énormément à cette reprise économique qui, je pense, ne sera pas aussi rapide qu'on peut le ressentir, en tout cas pas sur le marché de l'immobilier.

Note politique, je l'ai dit. Vous l'avez fait dans le Débat d'Orientations Budgétaires et là c'est très factuel, très technique. On ne va pas faire de la politique pour rien, mais malgré tout j'ai été étonné que sur la DGF forfaitaire vous n'avez pas exprimé le désengagement de l'Etat.

L'Etat donne à la commune une somme importante en dotation forfaitaire et cette année nous voyons cette dotation diminuer. Toutes les collectivités se trouvent dans ce cas, MENNECY n'est pas la seule. Cela représente - 1,2 %, c'est de l'argent en moins et cela pénalise les recettes. Vous n'êtes pas responsables de ce que fait le Gouvernement, mais je trouve dommage que vous n'exprimiez pas par écrit votre désenchantement par rapport à ce qui peut se passer. Il est notable que l'engagement de l'Etat diminue envers les collectivités, surtout envers les petites comme la nôtre.

Autre problème dans votre budget, vous avez surestimé les recettes des droits de mutation, mais aussi la Dotation Solidaire Urbaine, pour prendre un exemple parmi d'autres. Quand j'ai vu cette ligne de provision de 108 K€, je me suis étonné, mais je me suis dit qu'il était bien que la Ville soit éligible à cette dotation. Je me suis renseigné et en fait nous sommes certes éligibles à la dotation, ce qui est une bonne nouvelle, mais le problème est que vous vous êtes trompé dans la valeur indiquée : si vous allez voir le ministère des Finances et du Budget, ce ne sont pas 108 135 € que nous allons recevoir. Même si nous étions éligibles à la DSU, hip hip hip hourra, mais nous le sommes à 52 240 € ; ce n'est pas un scoop, vous le savez. Vous avez un problème avec ces 108 135 € provisionnés.

Sûrement que d'autres erreurs se sont aussi glissées dans le budget, comme par exemple la Dotation de Péréquation que vous avez budgétée à 135 K€ (?) alors que le ministère nous accorde 114 121 €.

Tout ceci fait que vos recettes sont surestimées dans votre budget. Cela pose problème car, notre budget n'étant pas celui de l'Etat, nous n'avons pas le droit à - 7 % de déficit ; le budget doit être équilibré.

Vous avez vendu le patrimoine immobilier et vous nous avez parlé de la taxe foncière, du fait que nous n'avions pas l'usage de ces bâtiments et que donc il fallait les vendre. Certes, mais il y a d'autres conséquences que la taxe foncière : il y a les revenus des immeubles. Or, à la ligne "revenus des immeubles", on passe de 400 K€ à 142 K€, soit une perte de 300 K€. Peut-être pouvons-nous gagner un peu sur le foncier, mais certaines lignes vont perdre aussi beaucoup.

Il y a donc un gros problème sur ce budget concernant les recettes. Si nous faisons le solde, on s'aperçoit qu'à MENNECY, sur le fonctionnement (car mon propos pour l'instant ne porte que sur le fonctionnement), nous avons des services qui sont en déficit, ce qui peut se comprendre, mais les Menneçois seront contents d'apprendre que d'autres Services sont bénéficiaires, dont je vais vous faire la liste.

Les Services Généraux perdent de l'argent, ce qui est normal puisque c'est l'état civil et toutes les administrations, ils perdent environ 2 M€ ; La Sécurité perd 61 K€, ce qui est acceptable ; l'Enseignement, on perd 200 K€ ; le Social, on perd 400 K€, l'Aménagement Urbain perd 9 610 K€. Cela nous interpelle. Cela concerne les voiries, l'environnement et les espaces verts. Je reviendrai sur ce chiffre.

En revanche, certains chapitres sont excédentaires sur la commune. Il faut le dire aux Menneçois :

- La Culture fait gagner à la commune 265 K€.
- Les Sports font gagner à la commune 30 K€.
- Les Familles à MENNECY font gagner 742 K€.
- L'Action Economique fait gagner 1 800 €, et je trouve cela

normal.

Les trois que je viens de citer (Culture, Sports et Famille) sont des secteurs qui font gagner de l'argent à la commune. Nous reviendrons sur le taux d'imposition, mais c'est à noter.

Je vous ai donné ce chiffre de 9 M€, qui m'interpelle. J'ai regardé le document que nous avons reçu, j'ai vu qu'il y avait 10 M€ de charges de personnel et je me suis demandé pourquoi il y avait 9 M€ sur les Services Techniques. J'ai donc regardé le détail dans le budget.

Or, je vois que les Services Généraux coûtent 1 M€ en charges de personnel. Cela peut se comprendre, il y a l'administration, l'état civil. Cela représente 10 % du budget. Je vois aussi que les charges de personnel dans le Service Sécurité, et cela n'échappe à personnes que nous avons des agents, sont à zéro, que les charges de personnel dans l'Enseignement sont à 0, que les charges de personnel dans la Culture sont à zéro, que les charges de personnel dans la Santé sont à zéro, que les charges de personnel pour la Famille sont à 4 K€, ce qui veut dire qu'il y a une personne affectée. Pour le Logement, il y a zéro et pour les Techniques 9 M€.

Il y a là un petit souci et je crois que je vais demander de l'aide au-delà de cette assistance, car 10 % des charges de personnel sont sur l'administration générale et 90 % sur les techniques. Or, il me semblait que nous avions des policiers municipaux, et beaucoup d'agents dans de nombreux secteurs. D'ailleurs, l'organigramme de la Mairie montre qu'il n'y a pas deux secteurs sur MENNECY, soit 10 % d'administration et 90 % de techniques.

Pour la petite histoire, les techniques représentent environ 120 personnes (en arrondissant) sur 400. Cela veut dire qu'un tiers du personnel coûte 90 % du budget. Nous ne sommes pas naïfs, vous avez là un problème technique. Cela veut dire que 90 % de la charge de personnel est sur un secteur et que vous n'avez personne à la Culture, personne à la Sécurité, personne à l'Enseignement. Bravo !

Sur l'investissement je suis un peu déçu, car certes vous avez augmenté l'investissement de la commune de 2 M€, mais ce n'était pas très difficile puisque l'an dernier dans votre budget vous l'aviez fracassé. Il était à peine à 4 M€. Faire un peu plus que l'an dernier n'était pas difficile.

L'investissement d'une commune est très important, car c'est ce qui lui permet d'évoluer. De grands projets nous ont été présentés. Je vais en faire la même lecture, en les prenant par Service :

- Aux Services Généraux on passe de 500 K€ à 1,3 M€. D'accord. On fait de l'aménagement pour l'accessibilité dans cette Mairie et nous vous suivons dans ce domaine car il faut la rendre accessible à tous.

- Sur la Sécurité on passe de 20 K€ à 28 K€. Nous nous interrogeons : qu'est-il prévu cette année pour la sécurité ? Vous budgétiez un investissement de 28 K€, nous aimerions des réponses ; nous n'en avons pas.

- Sur l'Enseignement, on passe de 700 K€ à 2,9 M€ et cela peut se comprendre, car c'est l'Ecole des Myrtilles, l'école de L'Ormeteau, la Sablière.

- Sur la Culture on passe de 343 K€ à 31 K€. Je veux bien que l'on ait une salle agréable à MENNECY et que tout le monde puisse y jouer gratuitement. Que l'on nous dise que le budget culturel en investissement passe de 343 K€ à 31 K€, je veux bien, mais si c'était juste l'année dernière pour les sièges du théâtre, qu'on nous explique pourquoi il y a 31 K€ cette année.

- Sur Sports et Jeunesse, on passe de 529 K€ à 52 K€. On m'a dit que le stade synthétique est pour cette année, donc est-ce que la réalisation se fait cette année sur le budget de l'an passé ? Sinon, il y a un problème.

- Sur le Social, il n'y a rien en investissement.

- Sur les Familles, on passe de 54 K€ à 114 K€ et c'est une grande interrogation. Il n'y a pas de personnel, donc je veux bien que l'on investisse, mais je voudrais savoir en quoi, sachant que c'est un service bénéficiaire en termes de fonctionnement.

- Sur l'Aménagement du territoire, on passe de 800 K€ à 700 K€. C'est un budget constant et je vous suis car j'ai des plaintes sur la voirie, sur les candélabres, sur l'éclairage public, sur l'assainissement. J'aurais cependant souhaité que l'on nous présente ce qui va être réalisé sur notre commune, quelles seront les réfections de voiries, car ces 800 K€ représentent une somme importante et les Menneçois doivent savoir ce qui va être fait avec cet argent cette année.

Voilà concernant l'investissement.

Le troisième point concerne la dette. Nous pouvons être d'accord avec vous : vous avez fait un effort sur la dette. Cependant, il y a effort et effort. Vous nous avez présenté la situation en disant que c'est extraordinaire, que l'on rembourse la dette à même hauteur que l'an dernier (1 464 K€ contre 1 418 K€ cette année). La différence porte sur les intérêts, ce qui veut dire que l'on rembourse à capital constant ; il y a 3 K€ de différence. Mais vous le savez bien. Je m'interroge sur la dette, car j'ai un peu de recul.

Premièrement, la toxicité des emprunts est une question que l'on ne se posait pas il y a quelques années. Je veux saluer la précédente municipalité car les emprunts sur MENNECY ne sont pas toxiques. Il y en a de très vieux, mais ils ne sont pas toxiques, ce qui est une bonne nouvelle pour les finances menneçoises.

Deuxièmement, je me suis aperçu que vos emprunts étaient constamment à taux fixe. J'aurais souhaité qu'une petite partie (entre 20 et 30 %) soit à taux variable et je vais vous dire pourquoi ; vous allez tout de suite comprendre.

Le taux fixe est très bien, c'est une sécurité alors que le taux variable peut être un danger. Vous êtes tous soumis à ce problème quand vous achetez un bien immobilier. L'avantage est que dans une commune il y a de nombreuses lignes de crédit et que l'on peut essayer de jongler avec, en partageant le taux fixe et le taux variable afin d'être dans un système au maximum gagnant. Tout prendre en taux fixe, c'est avoir une sécurité et c'est ce qui est fait sur MENNECY. Avoir une toute petite part de taux variable permet, quand les taux baissent -ce qui est le cas depuis un an-, de renégocier ses taux et de gagner de l'argent. De nombreuses communes ont gagné 200, 300, 400, voire 500 K€ sur leur dette. Ce n'est pas négligeable. On rembourse 800 K€ de dette par an, donc gagner 100 à 200 K€ et les réinjecter en fonctionnement et en investissement sur la commune n'est pas négligeable. C'est un risque minime.

Vous n'allez peut-être pas l'entendre ainsi puisque vous avez fait d'autres choix, mais c'est en tout cas un risque qui pourrait être pris pour la commune.

Troisièmement, mais c'est très technique, cela m'a échappé en Commission et cela peut être sorti du contexte, un petit crédit de 32 K€ a été pris en 1995 et je ne comprends pas pourquoi les 32 K€ de ce crédit ne sont pas encore remboursés, puisqu'il reste encore 10 K€. J'ai vu que vous alliez le faire cette année, mais je ne comprends pas pourquoi au bout de tant d'années ce crédit est encore là.

J'ai par ailleurs une question sur les documents qui nous ont été remis. Vous allez devoir m'éclairer. Le budget d'une commune comporte des dépenses et des recettes, c'est une évidence, mais il y a aussi des dépenses mensuelles, qui sont les 10 M€ de charges de personnel à diviser par douze. Tous les mois vous payez les salariés de la commune, fort heureusement. Il y a par ailleurs des recettes, comme les dotations de l'Etat, les retours du FCTVA, etc., mais elles ne sont pas mensuelles. Je m'interroge : où se situe dans le budget la ligne de trésorerie ?

Où se trouve cette ligne permettant, au cas où les recettes ne sont pas rentrées, d'honorer vos dépenses ? Je vous pose la question. Il y a deux réponses possibles : soit MENNECY n'a pas de ligne de trésorerie, ce qui veut dire que vous êtes en flux tendus et que vous espérez tous les mois avoir l'argent sur le compte pour payer les salariés ; soit vous avez une ligne de trésorerie, mais qui n'apparaît pas dans le budget ni dans les documents qui nous ont été transmis, ce qui pose alors un gros problème. En tout cas, ce document est absent du M14.

Je vais conclure. Nous avons fait une analyse sur le fonctionnement, etc., et nous avons de nombreuses objections sur plusieurs problèmes, tant sur la forme que sur le fond.

Il y a les problèmes techniques que j'ai évoqués, la charge de personnel qui est complètement délocalisée sur les techniques, mais je vois derrière le vote des taux d'imposition. Bien sûr, nous ne sommes pas pour l'augmentation des impôts. Cependant, il y a augmentation et augmentation. Vous n'avez pas augmenté les impôts et nous ne l'aurions pas fait non plus. La question porte sur le service rendu aux Menneçois.

Quand l'augmentation de 1 ou 2 points d'impôt peut représenter entre 30 et 50 € pour un Menneçois, nous pouvons comprendre que ce soit politiquement difficile, ce qui est le cas. L'augmentation des impôts est difficile, surtout qu'à MENNECY on paie environ 15 % d'impôt, mais sur des bases très élevées et on ne peut donc pas comparer à une autre commune où les impôts peuvent être plus hauts, mais sur des bases faibles. Les Menneçois paient énormément.

Les Menneçois ont payé énormément cette année et vont aussi payer énormément en 2010. En moyenne, votre paiement de la restauration municipale représente 30 à 40 € de plus par mois pour les Menneçois. Cela fait approximativement 400 à 600 € de plus pour les Menneçois par an. Ceci veut dire que si vous aviez augmenté les impôts de 10 %, les Menneçois auraient moins payé.

J'entends bien, vous dites ne pas augmenter les impôts, mais grâce à vous une famille menneçoise paie en moyenne 500 € de plus, et encore, cela veut dire qu'elle garde ses enfants l'été et ne les met pas en centre de loisirs. En plus, la crèche est fermée.

Vous nous dites que les impôts n'augmentent pas, mais les services aux Menneçois sont devenus plus difficiles et plus chers. On a juste oublié un aspect fondamental et c'est là la grande différence entre vous et moi : il y a le contexte économique et MENNECY n'est pas isolée.

Nous le voyons avec les droits de mutation, et ce n'était pas la peine de les budgéter à 750 K€ quand on en touche 168 K€, nous sommes en crise et nous sommes toujours en crise. Les Menneçois, à une échelle peut-être différente d'autres communes, le sont aussi. Le budget des Menneçois est aujourd'hui impacté de toutes parts. D'abord par la crise puis par l'emploi, qui est difficile, et vous, vous faites en plus deux choses : vous augmentez tous les services des Menneçois qui en ont besoin (crèche, restauration, centre de loisirs) ; et sur le CCAS, en pleine crise économique, le budget passe de 105 K€ -ce qui est dérisoire pour la commune- à 80 K€. Alléluia, tout le monde va bien sur la commune !

La commune, ce ne sont pas deux rues, mais des personnes avec des revenus différents. Des gens sont en difficultés sur cette commune. Idem pour la Caisse des Ecoles, on est 42 K€. Je vous demande encore de l'augmenter car, dans ce contexte économique, il est difficile pour les familles d'apporter un soutien financier pour que les enfants puissent participer aux activités extra scolaires. Je vais en terminer car je suis toujours trop long et je voudrais éviter de vous agacer, même si c'est déjà le cas. Sur ce budget, vous allez nous dire que nous n'avons rien proposé, mais c'est vous qui êtes aux commandes. Je vous donne des axes, je vous suggère de développer le social, d'apporter des services aux Menneçois, mais vous faites le contraire. Nous pouvons être d'accord avec vous sur certains projets d'investissement, jamais nous n'avons été contre la rénovation des écoles, même si nous ne sommes pas d'accord sur les détails. Nous sommes d'accord sur la rénovation des écoles, voire sur leur reconstruction. Il y a des points en investissement sur lesquels nous pouvons être d'accord, mais sur la logique, sur l'articulation politique (puisque ce sont des choix politiques qui sont faits sur cette commune), nous sommes en désaccord. Sur la gestion des frais de fonctionnement et des recettes, nous sommes en désaccord. Je trouve dangereuse la façon dont ce budget est constitué techniquement et injuste pour les Menneçois. Vous comprendrez que, au-delà de la politique politicienne, nous voterons contre ce budget. »

Jean-Philippe DUGOIN : « Je vous remercie. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? »

Jouda PRAT : « Je ne vais pas revenir sur certains points, mais je tiens à dire que dans ce budget la marge de manœuvre est étroite, il suffit pour cela de regarder les ratios. Le ratio 5 "encours de la dette par rapport à la population" est conséquent. Le ratio 9 est très important et donne notre marge d'autofinancement, passant de 94 à 91 %. C'est assez conséquent. La marge de manœuvre est étroite. Quant aux impôts, certains parlent de hausse, mais je veux rappeler qu'en 2009 les bases ont augmenté de 3 % pour une inflation réelle de 0,9 %. Les bases sont dynamiques, la taxe d'habitation a bien rapporté. Sur 2010 l'augmentation de 1,2 % pour une inflation probable de 1,2 % reste assez sage. Nous nous abstiendrons sur ce budget. »

Jean-Philippe DUGOIN : « Je vous remercie. Je vais essayer de répondre à l'ensemble des interventions et questions. Madame PRAT, en effet vous faites bien de le signaler, nous sommes sur une commune où, comme dans beaucoup de Villes car comme le disait Monsieur RICHOMME nous ne sommes pas isolés, nos marges de manœuvre sont étroites. Faire le choix de ne pas augmenter l'impôt alors que les marges de manœuvre sont étroites n'en est que plus difficile. Effectivement, les bases augmentent, ce qui nous permet de suivre le coût de l'inflation puisque de toute façon les prestations que nous sommes amenés à acheter, les travaux que nous commandons, les frais de personnels du fait de l'augmentation des indices et des échelons, mécaniquement, augmentent. Aurait-il fallu aller jusqu'à baisser l'impôt pour compenser la hausse des bases ? Peut-être, je n'en sais rien, mais ce n'est pas le pari que nous avons fait et nos marges de manœuvre, d'un point de vue comptable et en responsabilité, sont trop étroites pour pouvoir le faire. Arriver à tenir les taux dans le contexte tendu que vous évoquiez est déjà assez remarquable. Concernant les ratios que vous énonciez, ma seule remarque porte sur l'encours de la dette par habitant, dont le ratio diminue dans le bon sens puisque l'on réduit le montant total du capital de la dette alors que, dans le même temps, la population augmente légèrement. Effectivement, nous sommes sur des lignes qui bougent peu à peu sur plusieurs années, mais je crois que nous essayons d'aller dans le bon sens. Monsieur RICHOMME, vous m'épatez ! Vous disiez que vous m'énerviez, mais non, vous m'avez fatigué. J'ai essayé de vous suivre avec attention, mais vous êtes parti sur des chiffres

14

à neuf ou dix millions d'euros et je ne sais pas si c'est parce que vous devriez être professeur de finances publiques ou si c'est parce que vous n'avez pas encore suivi suffisamment de formations et que celles qui sont inscrites au budget vous seront profitables, mais j'avoue n'avoir rien compris à ce que vous avez dit. J'ai eu beau me retourner, tant vers les Services que vers mes collègues, visiblement pas un n'a compris un traître mot de ce que vous avez dit, ni à l'amoncellement de chiffres sortis de nulle part que vous nous avez cités.

Ceci étant, je vais essayer de vous répondre sur certains points, bien que sachant que cela ne servira pas à grand-chose car c'est la troisième année que nous faisons cet exercice, la troisième année que vous enfoncez des portes ouvertes à coups de contrevérités, la troisième année que l'on essaie de vous expliquer et pour la troisième année consécutive vous continuerez à écrire ce que vous avez envie d'écrire, y compris lorsque c'est faux.

Dans l'inventaire à la Prévert que vous avez fait, j'ai noté quelques points qui me semblent importants.

Vous comparez des choux et des carottes. Or, un exercice de comparaison se fait sur des éléments identiques. Quand vous parlez du budget de la DRH et que vous vous amusez à comparer le montant d'un budget primitif avec celui d'un compte administratif, cela revient à comparer deux données qui n'ont rien à voir ; un budget primitif se compare avec un budget primitif, un compte administratif avec un compte administratif.

Concernant ce budget, j'ai bien conscience que vous le regrettiez probablement, que vous souhaitiez que nous fassions beaucoup plus, mais il faudra me dire quels sont les agents à licencier et les services à réduire, car quand on réduit la voilure sur des services publics vous êtes le premier à crier aux orfraies et à lancer moult pétitions pour dire qu'il ne faut pas réduire, mais augmenter les services fournis.

Nous sommes sur un budget. C'est une donnée factuelle, entre le budget primitif 2009 et le budget primitif 2010 nous passons d'une inscription de 10 464 300 € de frais de DRH à un montant de 10 129 233 €. C'est factuel, c'est une comparaison de document à document, on est à plus de 300 K€ de réduction sur ce point. »

Christian RICHOMME : – *contestation hors micro...*

Jean-Philippe DUGOIN : « Je ne vous ai pas interrompu, nous avons eu la délicatesse de vous écouter. Bien que vous disiez vous-même être trop long, nous avons fait des efforts pour ne pas vous interrompre.

Vous avez eu en quelque sorte le toupet -ou la perte de mémoire, je ne sais pas- de parler des frais d'honoraires. Je dis "toupet ou perte de mémoire", car c'est une question que vous avez posée en Commission et à laquelle nous avons répondu.

Vous dites ici en Conseil Municipal qu'il est scandaleux que les frais d'honoraires augmentent et passent à 103 K€. Nous vous avons dit en Commission des Finances, comme cela avait d'ailleurs déjà été évoqué en Commission des Finances l'an dernier, que dans le cadre d'un contentieux en cours nous provisionnions 60 K€ sur ce contentieux, 60 K€ qui seront peut-être à dépenser si ce contentieux aboutit et est perdu ou qui ne seront peut-être pas dépensés si ce contentieux n'aboutit pas ou est gagné ; ils pourront alors être redéployés. Ils seront peut-être dépensés partiellement. Je ne suis pas devin, je ne lis pas dans le marc de café.

Par ailleurs, après nous avoir expliqué sur les budgets 2008 et 2009 que MENNECY devenait une commune triste, où il n'y avait plus de convivialité, où les moments d'échanges se perdaient (nous n'avons pas encore supprimé la fête foraine, ce qui viendra peut-être car dans les moments de convivialité qui se perdent celle-ci en fait partie), je trouve paradoxal, après avoir entendu ce discours pendant deux ans, de vous entendre dire qu'il est scandaleux que les frais de fêtes et cérémonies augmentent.

Ces frais, comme le Pôle Loisirs Découvertes, nous permettent de mener des actions au service des Menneçois, ces actions de convivialité que vous appelez de vos vœux depuis trois ans. Quand on vous écoute et que l'on essaie de vous faire plaisir en modulant le budget primitif de la Ville pour aller dans votre sens, cela ne vous convient toujours pas ! Je renonce ! C'est la dernière fois que j'essaie de vous faire plaisir ! L'année prochaine, j'arrêterai !

Ensuite, toujours dans le tour d'horizon que vous avez fait, vous évoquez la Caisse des Ecoles et le CCAS.

Pour la Caisse des Ecoles, vous dites que cela n'a jamais augmenté. C'est faux. On l'a augmentée de 10 % en 2008. Reprenez vos archives.

Vous avez dit que la Caisse des Ecoles n'avait jamais été augmentée depuis que nous sommes là. Or, elle a été augmentée de 10 % sur le budget voté en avril 2008 quand nous sommes arrivés. Peut-être qu'en effet ce montant n'ayant pas été revalorisé en 2009 aurait-il fallu faire plus. Peut-être. C'est une question que nous serons bien évidemment amenés à nous poser dans les années à venir, mais dire que sur la Caisse des Ecoles aucun effort n'a été fait depuis que cette majorité est en place est un mensonge.

Vous nous parlez ensuite du CCAS. Je regrette qu'il n'y ait eu aucun représentant de votre groupe quand le DOB s'est tenu, cela vous aurait peut-être évité de dire tout et n'importe quoi. Vous parlez d'une subvention de 105 K€ l'année dernière et de 80 K€ cette année. Il faut le mettre en perspective. Le budget du CCAS cette année est de 1 243 K€, donc dire que nous ne faisons pas de social pour la commune alors que le budget du CCAS représente à lui seul de l'ordre de 7 à 8 % du budget de la commune, sans parler des actions que la commune mène elle-même en direct, c'est vraiment de la mauvaise foi.

Si vous aviez été présent au sein de votre groupe lors du DOB du CCAS, vous sauriez que le Centre Communal d'Actions Sociales chaque année, depuis des temps immémoriaux, ne consomme pas son budget. Chaque année, en fonction des exercices, nous sommes entre 80 et 130 K€ de reports. Ceci veut dire que cette année en effet nous ajustons la subvention, car il ne sert à rien d'avoir de l'argent qui dort au CCAS. Non seulement nous ajustons la subvention, mais en plus nous ferons plus avec le CCAS cette année. Nous ferons plus et vous aurez l'occasion de vous en rendre compte.

Concernant les droits de mutation, dont acte. Je note simplement que vous aviez prédit l'an dernier la catastrophe, la banqueroute, la mise sous tutelle budgétaire, et que le budget a été exécuté et est excédentaire de plus de 300 K€. Nous nous reverrons l'année prochaine et, quelles que soient vos prévisions de mauvais augure, ce budget, comme l'année dernière, sera exécuté dans de bonnes conditions.

Vous parlez de désengagement de l'Etat. Et le Conseil Général ? Vous m'avez demandé si l'on était désenchanté de l'Etat. Je ne sais pas si je le suis, mais vous, vous devriez l'être du Conseil Général à un point que vous pourriez nous chanter "*Génération désenchantée*" !

Il y a un désengagement colossal du Conseil Général quant aux aides de fonctionnement qu'il apporte. Dans le même temps pourtant, le Conseil Général continue à augmenter ses taux d'imposition. Nous allons voir ce que le Conseil Général va voter dans le cadre de son budget et de ses taux d'imposition dans les jours à venir, mais vous savez aussi bien que moi, voire mieux que moi, qu'a priori, au vu des tendances qui se dessinent, nous devrions être autour de 2 à 4 % d'augmentation, selon que telle ou telle tendance propre au Conseil Général l'emporte. La DSU, vous avez raison, est de l'ordre de la moitié de l'année dernière. Cela ne nous a pas échappé. Ces données ont été mises en ligne et nous en avons eu connaissance jeudi ou vendredi dernier, mais elles n'étaient pas communiquées quand le document budgétaire a été établi. Comme généralement vous êtes le premier à râler quand il y a une modification sur table, nous avons préféré l'éviter. Dans le cadre des décisions modificatives de la commune, une rectification sera faite de 50 K€. Tout comme sur les droits de mutation, je vous garantis que le budget de la Ville ne sera pas déficitaire de ce fait.

J'ai par ailleurs vécu un grand moment à cette table du Conseil en vous entendant parler de Services qui gagnent ou perdent de l'argent. C'est un non-sens absolu ! Jamais je n'ai entendu une ineptie pareille dans le cadre d'une discussion budgétaire autour de la table d'un Conseil Municipal. Jamais !

Oser dire que la Culture rapporte de l'argent, comme dans ce cas vous auriez pu le dire des crèches ou des centres de loisirs... Vous prenez la somme budgétée dans le cadre des dépenses courantes du Service, mais ajoutez la masse de personnels, les fluides et les assurances et vous avez des Services complètement déficitaires, Monsieur RICHOMME. Je dois avouer avoir vécu un moment exceptionnel !

16

Encore deux points pour terminer, mais pas la peine de prendre des notes, nous passerons au vote car nous vous avons déjà laissé plus que pour vous exprimer et je me contente de répondre à vos propos.

Concernant la dette, vous trouvez qu'il y a trop de taux fixe et pas assez de taux variable. Très bien. Il ne vous aura pas échappé que cette année nous n'avons pas fait d'emprunt, pas plus que l'an dernier. Aurions-nous dû faire du taux fixe ou du taux variable ? La question ne s'est pas posée, car nous n'avons pas emprunté. Si l'on emprunte l'année prochaine (mais vous serez alors le premier à hurler qu'il est absolument scandaleux d'emprunter), effectivement nous nous poserons la problématique du taux fixe ou du taux variable.

Pour ce qui est de la renégociation de la dette, il y en a eu une en 2008 d'un certain nombre d'emprunts en cours représentant environ 40 à 45 % de l'endettement de la commune, renégociation qui a été présentée en Conseil Municipal ici même et qui n'a pas fait de votre part l'objet d'observations particulières à l'époque. Elle a permis de dégager des marges de manœuvre importantes pour la commune.

Enfin, je ne vais pas dire que j'ai gardé le meilleur pour la fin, mais je dois avouer qu'il y a aspect assez croustillant dans le fait de venir me demander où est inscrite la ligne de trésorerie. Vous parlez du postulat d'un personnel payé chaque mois, donc par 12^{ème} - personnel qui nous coûte trop cher, pour reprendre vos assertions-, et de recettes de la commune qui ne tombent pas par 12^{ème}. C'est faux, Monsieur RICHOMME. Une très grosse partie des recettes de la commune sont versées par 12^{ème}. Les recettes qui viennent de l'Etat sont versées par 12^{ème}, notamment les taxes directes perçues par la commune dont tous les mois nous percevons 1/12^{ème}.

Parce que nous avons eu une gestion saine, rigoureuse, précise et au jour le jour, ce dont je remercie les Services et en particulier ceux des Finances en la personne de François CHANON, nous n'avons pas eu l'an dernier recours à la ligne de trésorerie.

Cette année, je vous fais une confiance, nous avons bien l'intention de ne pas recourir non plus à la ligne de trésorerie. Quand bien même nous aurions besoin d'y recourir, elle est prévue budgétairement. Il y a 50 K€ d'ICNE. Sur une ligne de trésorerie vous ne payez que les Intérêts Courus Non Echus et donc nous avons, si le besoin s'en faisait sentir, ce qui n'a pas été le cas l'an dernier et ne le sera probablement pas cette année, l'occasion de recourir à cette ligne de trésorerie.

Sur ce, vous voterez contre, comme tous les ans. Le débat est clos, je vous remercie. Entendre à ce point des contrevérités et une accumulation de chiffres qui ne correspondent à rien, nous en avons soupé pendant une demi-heure. Maintenant, je mets aux voix. »

Christian RICHOMME : « Je souhaiterais répondre. »

Xavier DUGOIN : « Monsieur RICHOMME, vous avez parlé trente minutes et le Rapporteur douze. On peut dire que l'équilibre a été respecté. On peut en effet passer au vote. On n'avancera pas sur le débat.

Vous allez vous exprimer à travers votre vote, Monsieur RICHOMME. Le débat a été suffisant et suffisamment transparent, sans compter ce qui s'est dit en Commission des Finances. »

Jean-Philippe DUGOIN : « Je mets aux voix. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité**

	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine
--	--

POUR	25	LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN,
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
ABSTENTION	2	Jouda PRAT, Claude GARRO
ABSENT	0	

9. Vote des taux d'imposition

Jean-Philippe DUGOIN : « Je pense que vous ne voterez pas contre, même si pourtant ce serait cohérent avec votre vote sur le budget. Les taux sont identiques à ceux de l'an dernier. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	27	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
ABSENT	0	

10. Retrait de la délibération (04/06/09) portant garantie d'emprunt à ADEF RESIDENCE

Jean-Philippe DUGOIN : « Il convient à présent d'annuler une garantie d'emprunt que la commune avait accordée à l'Association ADEF RESIDENCE pour la réalisation d'une résidence pour personnes atteintes de maladies de type Alzheimer.

Cette association n'ayant pas réussi, malgré la garantie d'emprunt apportée par la Ville, à trouver un équilibre financier à son opération, elle a décidé de ne pas la réaliser. Cette garantie d'emprunt ayant été votée en Conseil Municipal il y a un peu plus d'un an, nous sommes tenus de la retirer. Y a-t-il des demandes d'intervention ? (Non). Je mets aux voix. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

		Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD,
--	--	--

18

POUR	33	Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

11. Délibération cadre annuelle fixant le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement

Jean-Philippe DUGOIN : « Il s'agit d'un serpent de mer que nous avons tous les ans. En l'espèce, il est proposé que ce seuil soit fixé à 300 €. Avez-vous des questions ? (Non). »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

12. Convention de groupement de commande entre la CCVE et la Commune pour la création de deux terrains synthétiques de football

Jean-Philippe DUGOIN : « Il s'agit d'une convention concernant un groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Val d'Essonne et la commune de MENNECY pour la création de deux terrains synthétiques de football sur le stade Rideau.

En l'espèce, il ne vous a pas échappé, puisque c'est dans le budget, que la commune réalise cette année un terrain synthétique qui remplacera le terrain stabilisé. Parallèlement, nous avons obtenu une modification du contrat de territoire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne qui doit de son côté réaliser probablement en fin d'année la transformation du terrain herbe en terrain synthétique.

Afin d'essayer de tirer les prix vers le bas et donc de faire des économies d'échelle, il vous est proposé de procéder à un groupement de commandes plutôt que de passer, chacun de son côté, sa propre commande. Avez-vous des questions ? (Non). »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

Jean-Philippe DUGOIN : « On me dit que nous devons désigner deux membres pour représenter la commune. Je propose M. LE QUELLEC et M. BRANDON. »

Christian RICHOMME : « J'avais exprimé notre souhait que l'un de notre groupe soit l'un des deux membres participant à cette Commission. »

Jean-Philippe DUGOIN « Si nous avons eu plus de place et si effectivement il y avait eu trois ou quatre membres, c'est avec plaisir que l'un des représentants de votre groupe aurait siégé. Là, en l'espèce, avec deux membres c'est un peu plus compliqué.

J'ajoute, ainsi que je vous l'ai dit en Commission, que cette Commission est mixte. Elle est constituée d'élus de la Ville, en lesquels vous n'avez aucune confiance, mais également d'élus de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, ce qui devrait vous assurer une parfaite transparence dans le cadre de ce groupement de commandes.

Je mets aux voix les désignations de Messieurs LE QUELLEC et BRANDON. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité**

POUR	27	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	

20

ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
ABSENT	0	

13. Compléments tarifs municipaux

Jean-Philippe DUGOIN : « Cette délibération concerne une actualisation des encarts publicitaires dans les différents supports de communication de la Ville, comme nous sommes amenés à le faire régulièrement. Avez-vous des questions ? (Non). »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	27	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
ABSENT	0	

14. Mise en réforme, à titre onéreux ou pour destruction, avec sortie d'inventaire de matériels roulants

Jean-Philippe DUGOIN : « Il vous est proposé de permettre à la Ville de se séparer de six véhicules, dont cinq petits utilitaires ou dits de tourisme dont les plus âgés datent de 1990, ainsi qu'un tracteur datant de 1976, ce qui veut dire que quelques collègues sont plus jeunes que lui autour de cette table ! Avez-vous des questions ? (Non). »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
------	----	--

CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

15. Création d'une Commission extra municipale pour l'organisation du Festival du Livre de MENNECY

Jean-Philippe DUGOIN : « Il vous est proposé de créer une Commission extra municipale pour l'organisation d'un Festival du Livre de Mennechy.

Cette Commission extra municipale a pour objectif d'essayer de déterminer le type d'actions qui pourront être préparées dans le cadre de cette manifestation. Le but est de l'élargir afin qu'il n'y ait pas que des élus de la majorité, mais également des élus de l'opposition, car sur de telles actions il est important que tout le monde se mobilise.

Extra municipale aussi parce qu'ouverte à quelques personnalités qui sont intéressées au sein de notre commune pour travailler sur ce sujet, l'objectif sur la question étant que des gens viennent vraiment s'impliquer, donner du temps, de l'énergie, de l'envie.

Je tenais à remercier tout particulièrement Claude GARRO, qui en amont a travaillé sur ce projet et est venu nous le proposer. Nous avons bien évidemment rebondi sur ce projet.

Nous sommes amenés à vous proposer un certain nombre de personnalités extérieures, que nous allons désigner ce soir et dont la liste vous est remise sur table, mais ce n'est pas exclusif. Si les uns ou les autres connaissez autour de vous des gens de bonne volonté passionnés par le livre, par l'écriture ou par tout ce qui peut toucher à ces domaines, cette Commission a pour vocation d'être ouverte et d'accueillir le plus largement possible celles et ceux qui voudraient venir s'y intéresser et surtout s'y impliquer. J'insiste sur ce point, c'est une volonté d'implication pour ceux qui viendront.

Nous la créons formellement ce soir, mais il s'agit pour moi d'une structure extrêmement ouverte.

Vous avez la liste des personnalités extérieures : Alain DEWULF, Christine COLLET, Mme GUILLEMOT, Catherine PERROT, Jacques REBUFFAT, Pascal RIDOUX, Eric MALHARBE, Léon WEBER, Valérie LE QUELLEC, Gérard ALBANET, Jérémie ARTHUIS, Jean-Pierre GORGEARD, Jean-Paul LAVAL et Pierre SORIANO.

Pour le groupe majoritaire, je propose : Alain LE QUELLEC, Marie-Paule ALBANET, Annie PIOFFET, Carina COELHO, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Cyril MOREAU et moi-même.

Pour les groupes d'opposition, je propose à chacun de désigner un membre. Pour le groupe de Madame PRAT il semblerait logique que ce soit Claude GARRO, mais si vous voulez nous rejoindre, Madame PRAT, il n'y a aucun souci, nous sommes sur une structure ouverte.

Et pour le groupe du PS ? »

Christian RICHOMME : « Pour le groupe "Mieux à Mennechy", ce sera Alice SEBBAG. »

Jean-Philippe DUGOIN : « Je vous remercie. Je mets donc aux voix cette délibération avec la liste des noms qui vient de vous être donnée. »

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe
------	----	--

		DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

16. Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule électrique

Jean-Philippe DUGOIN : « Nous envisageons d'acquérir un véhicule électrique utilitaire. Ce genre d'investissement peut être subventionné entre autres par l'ADEME. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions afférentes. Avez-vous des questions ? (Non). »

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

17. Guide de procédure interne de la commande publique et des achats pour la Ville de MENNECY

Jean-Philippe DUGOIN : « Il s'agit d'une actualisation pour tenir compte notamment des nouveaux seuils applicables en raison du décret 2009-1702 du 30 décembre 2009 et de l'arrêt du Conseil d'Etat du 10 février 2010. Avez-vous des questions ? (Non).
Le Conseil Municipal en a pris acte. Je vous remercie de votre attention. »

II. URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

18. Majoration du COS pour performance énergétique

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Il s'agit de la mise en application de la possibilité de dépasser le COS pour les constructions remplissant des critères de performance énergétique

ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable Il s'agit d'aider les Menneçois. Avez-vous des questions ?

Christian RICHOMME : « Nous avons dit en Commission d'Urbanisme que nous souhaitons avoir les arrêtés du Conseil d'Etat permettant de savoir en quels termes cet article pouvait s'établir sur la commune, mais je ne les ai pas vus sur table. »

Xavier DUGOIN : « Nous vous les transmettons. Il n'y a aucune cachotterie. Je confirme ce que j'ai dit : dès que nous les avons nous vous les transmettons. »

Christian RICHOMME : « Même remarque pour les documents suivants concernant la tarification du SIARCE. »

Anne- Marie DOUGNIAUX : « Les délibérations faites par le SIARCE vous ont été envoyées par courrier, vous devriez les recevoir sous peu. »

Xavier DUGOIN : « Si vous ne les avez pas vous me le direz, mais normalement vous devriez les recevoir. »

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Nous procédons au vote. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

19. Convention quadripartite CCVE/SORGEM/SIARCE/Ville définissant les conditions de versement au SIARCE de la Participation pour Raccordement à l'Egout.

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Ceci est dans le cadre de la mise en œuvre effective de la Zone d'Aménagement Concertée Montvrain II.

Dans le cadre de cette réalisation, le programme d'équipements publics prévoit, notamment, les réseaux de collecte des eaux usées internes au périmètre de la ZAC, destinées à être rejetées d'une part, dans le réseau public de collecte et d'autre part, dans le réseau public intercommunal de transport. Ce même réseau conduit les eaux usées à l'usine de dépollution du SIARCE.

Du fait de l'augmentation du volume des eaux usées générées par l'opération, sa collecte au sein du réseau communal, son transport et son traitement induisant des coûts supplémentaires, nous demandons une participation. Nous avons fait une convention. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

III. ORDURES MENAGERES et DECHETS

20. Conventions à intervenir entre la CCVE et la Ville concernant les bennes DV et DEEE ainsi que les poubelles de ville

Gilles BRANDON : « Nous soumettons à votre vote une convention à intervenir entre la Communauté de Communes du VAL d'ESSONNE et la Ville pour la mise à disposition de bennes.

Cette convention se développe en trois éléments. Tout d'abord, un peu d'historique.

Quand nous sommes arrivés, les poubelles de ville, les déchets verts et les DEEE étaient ramassés par les Services de la Ville, ce qui est toujours le cas car ils n'ont pas fait l'objet d'un transfert lors du transfert de compétences à la CCVE des ordures ménagères.

Notre collègue FERET, qui à l'époque avait en charge ce dossier, s'est aperçu que le véhicule qui servait à transporter les bennes était en très mauvais état et que les bennes elles-mêmes étaient à mettre à la casse. Les enlèvements se faisaient en ville de manière hebdomadaire, mais l'évacuation, en particulier à partir du parc de Villeroy, ne se faisait pas régulièrement.

Une première solution a été trouvée, mais elle n'était pas pérenne dans le temps. Il s'agissait de mettre à disposition des bennes par une entreprise dont la vocation à la base était l'enlèvement de terres sur les chantiers de travaux publics, ce qui devait nous permettre de rechercher la solution qui paraissait la plus adaptée.

Il y avait alors deux hypothèses possibles. Soit on se tournait vers la CCVE et vers le collecteur VEOLIA dont c'est le métier, soit il fallait rééquiper totalement les Services de la Ville, ce qui signifiait l'acquisition de poids lourds, de bennes, de chauffeurs avec permis poids lourds, donc un budget que l'on peut raisonnablement estimer à 500, voire 600 K€.

La Communauté de Communes a été approchée et nous sommes arrivés à mettre sur pied trois conventions.

La première convention concerne ce que l'on appelle les poubelles de ville, mais elle inclut également ce que j'appelle les dépôts sauvages en Ville, donc tout dépôt qui résulte du fait que l'on ne prend pas de rendez-vous pour faire enlever les encombrants. Ces dépôts sont multiples. Cela peut être des pots de peinture, des pneus, etc. Nous retirons environ trente tonnes par mois de ce type de dépôts.

La deuxième mise à disposition concerne des bennes de déchets verts. Il ne faut pas se tromper, ce sont les déchets verts que nous générons dans le cadre de l'entretien par exemple des équipements sportifs, donc des gazons des terrains de football, plus les déchets verts que nos jardiniers peuvent être amenés à collecter.

Le troisième volet concerne les DEEE. Ce sont des téléviseurs, des réfrigérateurs, des ordinateurs, tout ce qui concerne des équipements électroniques.

Le document qui vous a été remis va recevoir deux modifications. La première parce qu'au Parc de Villeroy une benne de 30 mètres cubes sera mise en place pour le tout-venant (les poubelles de ville et ce dont je vous ai parlé tout à l'heure), plus une benne de déchets verts qui était prévue à l'origine et a été malheureusement escamotée, mais cela n'impactera pas l'économie du projet.

Deux autres bennes de déchets verts seront mises en place au Stade Jean-Jacques Robert et au Stade Alexandre Rideau.

La benne de DEEE sera mise en place au Parc de Villeroy.

La deuxième modification à intervenir porte sur une inversion, qui se fait à la demande de la CCVE et que le collecteur a confirmée. La benne de déchets verts est facturée 100 € au lieu de 75 € et la benne de DEEE est facturée 75 € au lieu de 100 €.

Je voudrais attirer votre attention sur un point très particulier. Les DEEE, en plus de la mise à disposition des bennes, entraînent un coût important de rotation puisqu'il est de 490 € alors que les rotations des deux autres types de bennes sont à 130 €. De surcroît, vous avez pu constater que les charges supportées pour le tri et le retraitement sont non négligeables.

Nous allons nous attacher - nous avons commencé à le faire et nous continuerons en collaboration avec la CCVE- à essayer autant que faire se peut de réduire au maximum ces types de déchets et, d'une manière générale, l'ensemble des déchets que l'on considère sauvages.

Voilà les précisions que j'avais à vous apporter concernant cette convention. Avez-vous des questions ? »

Birgit TOLLNER : « Cette convention va tout à fait dans le bon sens, mais peut-être aurait-on pu aller plus loin.

Vous parliez des poubelles de la Ville et j'ai compris cette convention différemment. Dans la partie poubelles de ville il me semble que l'on ne parle pas du tout de dépôts sauvages, mais de poubelles normales. Ce ne sont donc précisément pas les pots de peinture, puisque je lis "*déchets ménagers non dangereux : mouchoirs, restes de repas, papiers, plastiques, cartons*". »

Gilles BRANDON : « Si vous m'aviez écouté, ce que vous avez certainement fait, vous devriez savoir que j'ai parlé des pots de peinture pour vous indiquer, dans un cadre général, ce que nous trouvons en termes de dépôts sauvages en Ville.

Nous avons abordé le sujet en Commission, il y a le même problème de dépôts sauvages dans l'environnement hors de la Ville. C'est pour vous situer le contexte.

Il est évident que ces dépôts dont on parle avec les pots de peinture posent un vrai problème, car nous ne savons pas quoi en faire. Dans la benne dite de poubelles de ville, il est évident que nous ne mettrons pas les pots de peinture. Ces pots de peinture, nous devons les collecter différemment. Nous avons obligation d'aller les porter à la déchetterie. Nous ne pouvons pas faire autrement. »

Birgit TOLLNER : « Je fais des efforts d'écoute et je n'aime pas que l'on juge mon degré d'écoute, je suis désolée. »

Gilles BRANDON : « Je ne juge pas votre degré d'écoute. »

Xavier DUGOIN : « Restons sur le fond, je vous en prie, car c'est un débat de fond intéressant. Posez toutes vos questions et pour la clarté du débat Monsieur le Rapporteur répondra à chacune d'elles. »

Birgit TOLLNER : « J'avais noté quatre points au départ, mais un a sauté, je suppose. On parle des poubelles de ville normales, mais on aurait pu passer au tri sélectif à certains endroits clés dans la Ville. C'était peut-être l'occasion de le faire dans le cadre de la signature de ces conventions, avec des points de tri sélectif à la gare, aux lycée/collège, aux centres commerciaux.

En ce qui concerne les déchets verts, est-ce que vous comptez ramasser aussi les déchets verts déposés dans la nature ailleurs que sur les trottoirs de la Ville ou au centre-ville ?

Troisième question, mais vous avez répondu en disant qu'en ce qui concerne les dépôts sauvages vous n'aviez pas encore de solution. Il n'y a pas actuellement de convention résolvant le problème des déchets sauvages type peintures et matériaux de construction déposés sur les chemins ruraux. »

Xavier DUGOIN : « Pour l'ensemble du Conseil, il faut bien comprendre le contexte. Il s'agit d'une convention qui est le résultat d'une négociation difficile. Gilles BRANDON l'a rappelé.

Monsieur BRANDON l'a dit au début en faisant l'historique, il y avait un vide dans le transfert qui était fait. Il est évident que revenir ensuite n'est pas facile. Nous ne pesons mathématiquement dans la CCVE, quand nous sommes autour de la table pour le vote, que pour six voix sur cinquante. Il nous faut des arguments et une grande force de conviction pour obtenir ce que nous voulons, car toutes les communes n'ont pas ces problématiques.

Dans la CCVE des communes petites en population type LEDEUVILLE ou NAINVILLE, etc., n'ont pas du tout ces problématiques de déchets que nous avons dans une ville. Ce n'est pas facile. C'est toujours un compromis. On peut toujours aller plus loin et c'est ce que nous allons essayer de faire, mais je voulais remercier Gilles BRANDON et nos Services de la pugnacité dont ils ont fait preuve pour arriver à ce document.

Je voulais simplement vous situer le contexte, mais je rends maintenant la parole au Rapporteur. »

Gilles BRANDON : « Pour les poubelles de ville, vous abordez le sujet du tri sélectif.

Il ne vous a pas échappé que ces conventions ont une durée limitée dans le temps, parce que le marché des ordures ménagères va paraître fin 2011. Nous sommes aujourd'hui dans un environnement qui a été prédéfini et défini sur le marché précédent. Nous ne pouvons donc pas faire intervenir tout de suite la notion de tri sélectif, car cela représente des coûts et des techniques qui n'ont pas été définis dans le marché.

Soyez assurée que de toute façon dans le prochain marché c'est un des éléments sur lequel nous insisterons particulièrement pour qu'il aille dans le sens de ce que vous souhaitez et de ce que nous souhaitons tous. Pour le moment, nous avons essayé de combler un vide et, par ce biais, d'améliorer autant que faire se peut le service aux Menneçois, mais en restant dans un contexte bien spécifique.

Concernant les dépôts dans la nature, nous avons eu l'occasion d'aborder le sujet. Les dépôts dans la nature représentent la mise en œuvre de moyens importants. Là encore, ces dépôts feront l'objet -vous pouvez être assurée que nous serons très vigilants sur ce point- d'une demande d'intégration dans le prochain marché. Cela demande la mise en place de moyens importants qui n'ont pas été prévus dans le marché actuel. Vous savez comme moi que quand un marché est défini, il est extrêmement compliqué d'en sortir.

Je ne vais pas vous dire que nous ne travaillons pas dessus puisqu'en Commission d'Ordures Ménagères très régulièrement nous reposons ce problème, mais nous ne sommes pas seuls dans la Communauté de Communes.

Il faut savoir aussi, comme le disait Monsieur le Maire, qu'il n'y a pas d'homogénéité au niveau des communes. Il y a des communes importantes comme MENNECY et

BALLANCOURT et des communes beaucoup plus petites. Les problématiques ne sont pas les mêmes. Ce qui peut nous paraître évident et correspondre à une certaine forme de service dont nous avons besoin n'est pas forcément ressenti par d'autres communes.

Pour donner un exemple, on cherche à savoir quels sont les tonnages réels que la CCVE est amenée à traiter en termes de dépôts sauvages. Nous avons essayé, avec le soutien de la CCVE, de généraliser ce que nous faisons sur MENNECY à l'ensemble des communes pour avoir au 31 décembre 2010 une vision globale de ce que représentent les poubelles de ville, les dépôts sauvages, etc. Cette idée n'a pas été retenue sous cette forme, car les considérations économiques ne sont pas les mêmes, selon que l'on est dans un environnement comme le nôtre ou dans un environnement d'une commune plus petite. C'est une des grosses difficultés pour faire avancer nos souhaits relativement rapidement.

Soyez cependant assurée que nous partageons tous les mêmes souhaits, ceux de ne pas continuer à laisser des dépôts sauvages exister n'importe comment ; nous en avons parlé déjà tous les deux. Il y a des contraintes économiques et surtout ces contraintes de marché. Il faut attendre la fin du marché. C'est là modestement un début de solution. Avez-vous d'autres questions ? (Non). Je mets au vote. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

IV. SCOLAIRE - BATIMENTS - TRAVAUX

21. Demande de subvention pour la restauration des vitraux de l'Eglise Saint Pierre

Jean FERET : « Il s'agit d'autoriser le Maire à demander une subvention pour préparer la restauration de deux vitraux de l'église de MENNECY, les deux oculi qui sont à l'extrémité de la façade côté parking, vitraux démolis j'imagine lors de la tempête de janvier 2009. L'église est ouverte aux courants d'air, une réparation de fortune a été faite pour cet hiver avec une planche, mais cela ne peut pas continuer.

Le projet est soumis à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France et sera éligible à des subventions dès lors qu'il satisfera les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France. Il est éligible à la subvention, mais il faut d'abord l'autoriser. Avez-vous des questions ? (Non). »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

V. AFFAIRES CULTURELLES - SPORTS - JEUNESSE

22. Demande de subvention pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale Madeleine de l'Aubespine auprès du Conseil Général de l'ESSONNE

Annie PIOFFET : « La délibération du 14 décembre 2009, adoptée par l'Assemblée Départementale du Conseil Général de l'ESSONNE, met en œuvre à effet au 1^{er} janvier 2010 la nouvelle politique départementale en faveur des bibliothèques.

A ce titre, la Ville de MENNECY peut solliciter une demande annuelle de subvention.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de fonctionnement auprès du Conseil Général. Avez-vous des questions ? (Non). Nous passons au vote. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

23. Demande de subvention pour le fonctionnement du Conservatoire de musique auprès du Conseil Général de l'ESSONNE.

Annie PIOFFET : « Le Conseil Général de l'ESSONNE a adressé un dossier de demande de subvention pour les Etablissements d'enseignement artistique pour l'année 2010. La Ville de MENNECY peut solliciter une subvention pour le fonctionnement de son Conservatoire Municipal.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention. Avez-vous des questions ? (Non). Nous passons au vote. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

24. Approbation de la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service liée au Contrat Enfance Jeunesse pour les établissements d'accueil de loisirs jeunesse et les établissement d'accueil de la Petite Enfance de la Ville

Annie PIOFFET : « La Caisse d'Allocations Familiales de l'ESSONNE nous a adressé une nouvelle convention d'objectifs et de financement pour les structures d'accueil de loisirs. Cette convention qui prend effet le 1^{er} janvier 2009 annule et remplace la dernière convention. Contrairement à la précédente, cette convention est signée pour quatre ans au lieu de trois. Il vous est proposé d'approuver cette convention entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de MENNECY et d'autoriser Monsieur le Maire à signer celle-ci. Avez-vous des questions ? (Non). Nous passons au vote. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique
-------------	----	--

		DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

VI. PETITE ENFANCE

25. Renouvellement d'agrément du Relais d'Assistants Maternelles

Marie-Paule ALBANET : « Le présent document consiste en une demande de renouvellement de l'agrément du Relais d'Assistants Maternelles auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2013, autrement dit pour les trois ans à venir.

La validation de ce projet est nécessaire afin que la CAF nous adresse une nouvelle convention, établie sur notre demande de renouvellement d'agrément, nous permettant bien évidemment de percevoir une subvention indispensable à cet établissement.

Le nouveau projet est axé sur trois objectifs :

- Favoriser la promotion du RAM sur la Ville par la publicité, etc.
- Développer l'information en direction des familles et des assistantes maternelles, notamment avec un soutien apporté à la famille au moment de la reprise de l'activité d'un des parents, la mise en place de réunions destinées aux assistantes maternelles.

- Revoir le planning de fonctionnement du Relais d'Assistants Maternelles afin d'avoir un meilleur accueil des assistantes maternelles, mais aussi de mieux répondre aux besoins des familles s'adressant au Relais d'Assistants Maternelles pour avoir des renseignements concernant les contrats et les places chez les assistantes maternelles.

Le projet a été établi de telle sorte que le RAM soit adapté dans son fonctionnement aux besoins exprimés par les utilisateurs. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'adopter ce projet de renouvellement d'agrément et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire. Avez-vous des questions ? (Non). Nous passons au vote. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

ABSENT	0	
--------	---	--

VII. SECURITE - PREVENTION DE LA DELINQUANCE

26. Convention de mutualisation de police municipale entre les communes de MENNECY, d'ECHARCON et le Préfet de l'ESSONNE

Romain BOSSARD : « Je ne vais pas reprendre l'ensemble des écrits de la convention, mais vous exposer trois arguments qui nous ont motivés dans cette orientation.

Le premier est bien évidemment opérationnel. Avec une délinquance comme elle a été présentée dans la convention, qui n'a pas de frontière, il serait dommage de fixer à nos policiers municipaux un périmètre dans l'exécution de leurs tâches. A noter aussi que ce besoin opérationnel est lié à la nécessité de créer de nouveaux partenariats, notamment avec les partenaires institutionnels. Il permettra aussi un travail en réseau et, bien évidemment, de meilleurs échanges d'informations.

Le deuxième argument est financier, avec le versement d'une soulte financière pour notre commune. En l'occurrence, il s'agit de 21 K€, qui pourraient être reversés par exemple pour de meilleures conditions de travail pour nos employés municipaux.

Le troisième argument pourrait être managérial. Tout à l'heure nous parlions de meilleurs services envers nos administrés, mais garder un service de bonne qualité c'est aussi garder des agents motivés. Or, pour en avoir parlé avec eux, c'est quelque chose qui les motive car aller sur une autre commune leur permet aussi de varier les missions qu'ils exercent au quotidien.

Pour ces trois arguments, mais il y en a d'autres, nous vous proposons cette convention.

On pourrait penser qu'il est dommage de déshabiller MENNECY pour occuper le terrain d'ECHARCON. Nous nous sommes posé cette question. L'organisation prévue pour les patrouilles de la PM par les policiers municipaux permettra, tout en allant à ECHARCON, de garder un effectif sur MENNECY. Il n'était pas question pour nous de déshabiller MENNECY au profit d'ECHARCON, même si l'on parle de mutualisation.

Avant de vous laisser la parole pour d'éventuelles questions ou remarques, je tenais à remercier l'ensemble des personnels des Services municipaux ayant œuvré à la réalisation de cette convention, remercier aussi le chef de la PM, l'ensemble des policiers municipaux, les quatre communes qui ont partagé cette réflexion et l'ensemble de leurs conseillers municipaux.

Si aujourd'hui ECHARCON a décidé de donner une suite favorable à ce projet de mutualisation, les trois autres communes sont fortement intéressées, mais pour des questions de priorités -et je pense budgétaires cette année- elles préfèrent remettre à plus tard une éventuelle collaboration. C'est cependant un sujet qui a retenu toute leur attention. Avez-vous des questions ou remarques ? (Non). Nous passons au vote. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	27	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude
------	----	--

32

		GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
ABSENT	0	

VIII. RESSOURCES HUMAINES - ADMINISTRATION GENERALE

27. Création de trois postes d'Adjoints Techniques Principaux de 1^{ère} classe à temps complet

M. le MAIRE - Comme précisé dans les attendus et le considérant, il s'agit de permettre à des agents de changer de grade. C'est classique. Je le soumetts au vote. Avez-vous des questions ? (Non). Nous passons au vote. »

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

28. Rémunération des stagiaires accueillis pour une durée supérieure à deux mois

M. LE MAIRE - C'est une novation pour nous, mais je pense que cela obtiendra l'assentiment de l'ensemble du Conseil.

C'est un modeste soutien à l'insertion professionnelle des jeunes puisque nous sommes de plus en plus, tous mes collègues Maires aussi, confrontés à des jeunes qui sont dans des schémas en alternance et qui cherchent à travailler sur une durée de deux ans, souvent dans des communes. C'est à partir de deux mois, si vous regardez bien la délibération, mais généralement il nous est demandé sur des périodes plus longues que deux mois.

L'économie de la délibération est de permettre à la commune de recruter et d'aider ces stagiaires. Nous avons limité à quatre par an, ce qui est un effort. Il vous est proposé de leur verser une gratification indexée sur le plafond de la sécurité sociale, soit 417,39 €. C'est une avancée qui n'est pas faite dans toutes les communes, mais qui est faite dans certaines et j'ai pensé qu'il était intéressant que nous nous associons à cet effort.

Mme PRAT. - Il va maintenant être obligatoire de rémunérer un stagiaire.

M. LE MAIRE. - Oui, c'est vrai, mais certaines communes ne prennent pas de stagiaires, ou très peu. Il est vrai que cela pose toujours problème car pour prendre un stagiaire il faut une sorte de tutorat, donc qu'une personne le suive, et il n'est pas toujours facile de le faire dans tous les Services. Sur MENNECY, nous le faisons. C'est un accompagnement.

Mme SEBBAG. - Vous parliez d'accueillir des stagiaires en alternance, mais la loi fixe déjà un barème d'âge pour la rémunération. Comme vous nous précisez 417,39 €, si vous accueillez quelqu'un sur deux ans et qu'il saute cette tranche d'âge, ce sera sûrement plus.

M. LE MAIRE. - Je prends votre remarque en compte et je la signalerai à la DRH. Il y a peut-être des ajustements à faire, mais la logique est celle de permettre un accompagnement des jeunes à concurrence de quatre par an. Je prends en compte votre remarque et je demande aux Services de compléter, si besoin est. Si d'aventure c'était retoqué, nous reviendrions avec une nouvelle délibération.

Mme PRAT. - En général il leur est demandé des stages de quatre mois. Pour les étudiants, c'est quatre mois.

M. LE MAIRE. - Oui, quatre ou six mois.

Mme PRAT. - Parfois six mois cela n'intéresse pas les étudiants, mais les professeurs leur demandent un stage de quatre mois pour valider leur diplôme.

Mme VASSEUR. - Cela dépend, c'est deux ans pour les BTS en alternance.

M. LE MAIRE. - Ce n'est pas de l'alternance, ce sont des stages... J'ai dérivé tout à l'heure car je suis souvent saisi, comme beaucoup de Maires, par des jeunes en alternance sur deux ans, qui sont par exemple en Faculté des Métiers et qui cherchent une entreprise. Ce n'est pas facile.

Là, c'est pour un stage continu. Je vois que cela semble motiver tout le monde. Je le soumets au vote. Avez-vous des questions ? (Non). Nous passons au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

29. Modification du Régime Indemnitaire pour la filière technique

M. LE MAIRE - C'est un ajustement. Cela nous permet d'adapter le régime indemnitaire à la filière technique. Je pense que tout est dit dans les considérants. Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME - Une précision concernant la commune. Par rapport aux effectifs et au grade, cela ne concerne que deux salariés. Est-ce bien cela ?

M. LE MAIRE - Je ne peux pas vous dire. Non pas que je ne veuille pas vous le dire, mais parce que je ne le sais pas. Si le Directeur peut me dire combien de personnes cela concerne, si c'est peu ou beaucoup...

M. RICHOMME - C'est deux.

M. LE MAIRE - Même pour deux, je crois que cela en vaut la peine.

M. RICHOMME - C'est réglementaire.

M. LE MAIRE - Si c'est réglementaire, ne perdons pas de temps, passons-le immédiatement au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

30. Création d'un poste d'animateur principal à temps complet

M. LE MAIRE - Cela ne concerne qu'une personne. Cela permettra de procéder à la nomination d'un agent qui bénéficiera d'un avancement au grade d'animateur principal. Je le soumets au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD,
--	--

POUR	33	Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

31. Modification des champs de compétences et de composition des Commissions Municipales

M. LE MAIRE - Comme vous avez pu le constater, cette délibération n'affecte aucunement la représentation proportionnelle des groupes au sein des Commissions Municipales, qui sont d'ailleurs réglementées par la loi.

Il s'agit en l'espèce d'ajuster les intitulés des Commissions, comme cela se fait souvent dans la durée de vie d'une commune, pour essayer d'être le plus efficace. Il s'agirait des modifications suivantes :

L'intitulé de la Commission Culture, Sports, Jeunesse, Vie Associative deviendrait *Commission Culture, Sports, Vie Associative*.

L'intitulé de la Commission Vie Scolaire, Jumelage deviendrait *Commission Vie Scolaire, Périscolaire, Jumelage, Jeunesse*.

Ce sont des modifications formelles. Les modifications de composition n'affectent en rien la représentation proportionnelle.

Il s'agit par ailleurs de :

- désigner Madame ALBANET en remplacement de M. Cyril MOREAU à la Commission Finances et Administration Générale,
- désigner M. FERET en remplacement de Mme ALBANET au sein de la Commission Petite Enfance, Affaires Sociales, Personnes âgées.

M. RICHOMME. - Pas de question ni de remarque sur cette délibération, mais cela m'inspire une nouvelle question.

La charge de Madame ALBANET va-t-elle changer puisqu'elle quitte de facto la Commission Petite Enfance, secteur dont elle était en charge ?

Peut-être pourriez-vous nous annoncer en scoop sa nouvelle charge ?

M. LE MAIRE. - Non, pas de scoop. Je veux bien dire qu'il va y avoir des ajustements, nous sommes à mi-mandat, appelez-les ajustements techniques, mais ce n'est en rien la conséquence des résultats électoraux, car pour ma part je ne peux que me féliciter des résultats des dernières élections.

Il y aura quelques ajustements dans le courant du mois. Je vous en ferai part au prochain Conseil Municipal. Je sou mets cette délibération au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marië-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

Motion (ajoutée sur table)

M LE MAIRE - Nous avons mis une motion sur table, car c'est souvent dans de nombreux domaines l'actualité qui commande.

Nous avons pensé opportun d'apporter un soutien aux salariés et aux usagers qui utilisent les Services du parc autocars de STA (en particulier aux enfants), dans un débat qui est en train de s'enliser.

La municipalité a déjà fait un certain nombre d'actions : nous avons mis à disposition un barnum municipal sur le site où il y a des grévistes. Nous avons apporté notre soutien aux grévistes qui ont été assignés en justice. L'idée est de sortir rapidement de ce conflit.

Je comprends qu'il puisse y avoir des intérêts divergents, nous sommes dans un monde où l'on n'est pas fatalement d'accord, mais le refus du dialogue est difficilement acceptable dans une société telle que celle dans laquelle nous vivons actuellement. C'est surtout sur ce point que nous intervenons.

Les considérants sont au nombre de trois, je ne vais pas vous en donner lecture, vous les avez lus. Nous demandons surtout à la Direction de la STA, et c'est le mot fort, d'ouvrir au plus vite des négociations.

Je voudrais remercier tous les collègues du Conseil Municipal, quelle que soit leur sensibilité, qui se sont impliqués dans ce dossier. J'espère qu'il va bientôt cesser.

Cette motion sera transmise au Préfet, aux dirigeants de la STA et bien sûr aux salariés, en espérant que cela permettra d'aider au déblocage de ce conflit. Voilà quel est l'esprit de cette motion que je vous sou mets.

Qui y est favorable ?

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD (pvr)
-------------	----	--

CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

Je vous en remercie.

Monsieur RICHOMME, vous m'avez envoyé des questions. Or, c'est la deuxième fois et cela me gêne un peu, notre règlement intérieur prévoit "trois jours ouvrés". Vous m'avez envoyé quatre questions, qui ne me gênent nullement et font partie de l'exercice démocratique normal et imposé, mais je ne vais pas pouvoir y répondre. Je vous demande de me les redéposer dans les délais.

J'ai regardé cela très en détail, car je ne voulais pas que vous pensiez que je vous faisais de mauvaises manières en quoi que ce soit : c'est trois jours ouvrés, ce qui donnait le vendredi 19 mars à 24 H. Comme maintenant vous fonctionnez par mails ou textos, vous nous avez envoyé cela, et vous avez du mérite, le lundi 22 mars à 1 H 34 du matin, ce qui est hors délai. J'en ai déduit que vous aviez quelques insomnies, mais j'espère que ce n'était pas lié aux résultats de la veille sur MENNECY !... (Rires)...

M. RICHOMME. - Ne vous inquiétez pas.

M. LE MAIRE. - Je ne m'inquiète nullement. Ceci étant, je vous en prie, déposez-les dans les délais et j'y répondrai.

Je vais considérer que celles-là sont déposées pour le prochain Conseil Municipal et je vous répondrai au prochain Conseil Municipal, mais essayez de rester dans les délais.

M. RICHOMME. - Nous avons chaque fois les Conseils le mercredi et nous recevons les pochettes le vendredi. Nous avons un travail collectif à faire et vous envoyer les questions le vendredi soir, conformément au règlement intérieur, nous est difficile. De toute façon, si nous vous les envoyons le vendredi soir à 23 H, personne n'ouvrira ce document avant le lundi 8 H.

M. LE MAIRE. - Oui, mais je verrai l'heure. Cela ne me dérange pas que vous travailliez très tard le soir ou tôt le matin... 1 H 34 le lundi 22 mars. On me précise même que ce n'était pas le vendredi, mais le jeudi.

M. RICHOMME. - C'est trois jours ouvrables, cela ne peut pas être le jeudi car nous n'avons pas les pochettes dans les casiers. Cela pose un problème !

M. LE MAIRE. - En tout cas, le lundi c'est beaucoup trop tard.

M. RICHOMME. - Je vous demande, pour mon groupe et pour celui de Mme PRAT...

M. LE MAIRE. - Cela vaut pour tout le monde.

M. RICHOMME. - ... qu'au lieu de mettre la date du vendredi soir minuit on mette la date du lundi 8 H, pour que ce soit avant 8 H le lundi matin dans votre boîte postale. Le week-end, personne ne regarde.

Cela me permettra ainsi de vous envoyer les mails très tardivement. C'est juste un petit problème de travail, car on reçoit les pochettes vendredi, parfois le soir, et comme nous avons aussi des activités professionnelles nous ne pouvons pas vous écrire une question le vendredi soir.

M. LE MAIRE. - Nous ne travaillons pas la nuit, mais je regarde le week-end.

M. RICHOMME. - Nous pourrions même correspondre à cette heure-là, pas de souci.

Je vous remercie de répondre à ces questions par courrier, comme la dernière fois, car elles sont urgentes et nous ne voulons pas attendre le prochain Conseil. Avez-vous la tolérance d'accepter les questions jusqu'au lundi 8 H ?

M. LE MAIRE. - Il faut que je regarde le règlement intérieur précisément, car il ne peut pas y avoir deux lectures. Il faut respecter ce qui a été voté. Je laisse cela à l'appréciation des Services, mais là vous étiez vraiment hors délai et je voulais vous le dire. Ce n'est pas que je ne veuille pas répondre aux questions, car j'aime beaucoup le débat et j'aime beaucoup échanger avec vous, c'est toujours agréable, mais essayez d'être dans les délais.

M. RICHOMME. - Quand aura lieu le prochain Conseil ?

M. LE MAIRE. - Je n'ai pas encore la date, mais je pense qu'il y en aura un fin avril/début mai. On essaie de garder le rythme d'environ un tous les mois ou mois et demi, mais c'est aussi fonction de l'importance des dossiers. Je ne veux pas tomber dans la réunionite, ni dans les quatre Conseils obligatoires par an uniquement. Fin avril ou début mai, c'est l'ordre de grandeur. Bonne soirée à tous et merci de votre attention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00.

Ch. Richomme

Le Maire
Xavier DUGOIN



Thyges
[Handwritten signatures and scribbles]